Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270860
Centre d'intérêt : 250

Loslier, Sylvie.

Les Canadiens et les Québécois face à l'immigration / [Sylvie Loslier]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Services aux communautés culturelles, 1991, c1992.
191 p. : ill. ; 28 cm.

"Education interculturelle : cahier no 2 : guide de l'animateur".
Code : 9293-0189; 51-5290. Bibliogr. : p. 119-122.

ISBN 2-550-15459-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Services aux communautés culturelles

---

Descripteur(s) : Education interculturelle • Immigration • Immigrant • Relations interculturelles • Guide

Identificateur(s) de nom : Canada • Québec (Province)

Ce cahier, conçu comme un outil de référence pour des sessions de sensibilisation à l'éducation interculturelle, aborde un thème particulier lié à la compréhension des relations interculturelles en milieu scolaire. Il s'adresse à l'animateur et contient des conseils pour organiser les sessions : une série de cinq modules : (1- l'immigration : histoire canadienne et québécoise, 2- l'immigration : ses aspects économique, démographique, politique et culturel; 3- l'immigration : des aspects légal et réglementaire et les catégories d'immigrants, 4- l'immigration : son aspect social, l'intégration et l'adaptation des immigrants, 5- le Québec et les défis de l'immigration), une liste des ouvrages cités, une rubrique "Pour en savoir plus" qui propose d'autres ouvrages sur le thème traité, des annexes qui comprennent les documents à photocopier ou à reproduire sur acétates pour distribution aux participants au cours des phases d'exploration. Chaque module est composé d'un cadre descriptif et d'un déroulement comprenant une introduction, une exploration et une objectivation, des développements théoriques ou explicatifs ainsi que des lectures complémentaires.

Type de document :

Guide de l'animateur

Cahier n° 2

Éducation interculturelle

LES CANADIENS ET LES QUÉBÉCOIS FACE À L'IMMIGRATION

Québec

9270662

Guide de l'animateur

Cahier n° 2

Éducation interculturelle

LES CANADIENS ET LES QUÉBÉCOIS FACE À L'IMMIGRATION

Septembre 1991

Direction de la coordination des réseaux
Services aux communautés culturelles

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 — 9293-0189

ISBN : 2-550-15459-2

Dépôt légal — deuxième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

REMERCIEMENTS

Les Services aux communautés culturelles tiennent à remercier M^me^ Sylvie Loslier qui a conçu et rédigé ce guide, lequel s'inspire en partie d'un document réalisé par M^me^ Denyse Lemay pour les Services aux communautés culturelles et intitulé *Perfectionnement en éducation interculturelle - Sensibilisation - Primaire*.

Nous adressons également nos remerciements les plus sincères aux personnes qui, à un moment ou l'autre de sa réalisation, ont lu, relu, analysé et commenté le présent guide, tant sur le plan du fond que de la forme, notamment M^me^ Ginette Brochu.

La transcription du texte a été confiée à M^me^ Sylvie Collin.

Le chef de service,

Georges Latif

TABLE DES MATIÈRES

Conseils pour organiser les sessions 1

Objectifs et contenu du cahier 7

MODULE 1: L'immigration: histoire canadienne et québécoise 9

MODULE 2: L'immigration: ses aspects économique, démographique, politique et culturel 35

MODULE 3: L'immigration: ses aspects légal et réglementaire et les catégories d'immigrants 59

MODULE 4: L'immigration: son aspect social, l'intégration et l'adaptation des immigrants 69

MODULE 5: Le Québec et les défis de l'immigration 91

OUVRAGES CITÉS 119

POUR EN SAVOIR PLUS 121

ANNEXES 123

CONSEILS POUR ORGANISER LES SESSIONS

- **Les sessions**

Chaque cahier de la présente série intitulée *L'éducation interculturelle* aborde un thème particulier lié à la compréhension en général des relations interethniques, et en particulier, en milieu scolaire. Bien que divisé en modules distincts, le cahier forme un tout et devrait, idéalement, faire l'objet d'une seule rencontre.

La vocation première du cahier est de servir d'outil de référence pour des sessions de sensibilisation à l'éducation interculturelle. Le cas échéant, on peut toutefois y retrouver matière à réflexion sur des questions ou des situations précises vécues dans le milieu. Ces cahiers ne sont qu'un point de départ ou un premier pas important vers l'éducation interculturelle en milieu scolaire. Ils donnent une vue d'ensemble de différents phénomènes touchant les relations interculturelles.

La formule adoptée, soit celle des modules, permet une utilisation souple du cahier. Ces modules étant indépendants, ils peuvent être présentés l'un à la suite de l'autre ou bien un seul à la fois, selon la planification de la session. On pourra aussi, à l'occasion d'une rencontre ultérieure ou si le besoin se fait sentir, reprendre l'un des modules. Par ailleurs, certains points peuvent être résumés, tandis que d'autres seront étudiés en profondeur.

La durée de chacun des modules et activités n'est suggérée qu'à titre indicatif. Chaque responsable pourra organiser la session en fonction des contraintes horaires du milieu. Selon le nombre d'heures disponibles, il devra planifier sa session et effectuer des choix parmi la matière proposée (données et notions) et les activités pédagogiques. Toutefois, il faudra présenter les idées principales à un moment ou l'autre des sessions ou de l'année.

- **Les animateurs**[1]

  Pour que les sessions soient une réussite, chaque animateur doit tout d'abord témoigner de sa crédibilité, de sa connaissance du milieu scolaire, y compris des particularités et des problèmes inhérents à ce milieu. De plus, il devra bien connaître le contenu du cahier, son organisation générale, celle des modules et des activités, et utiliser les concepts à bon escient. Ainsi, il pourra intervenir rapidement et répondre à des questions parfois surprenantes et même saugrenues. Et il y en aura...

  Il ne faut jamais oublier que les professeurs sont aussi des citoyens et qu'ils se préoccupent des élèves immigrants à la fois sur le plan pédagogique et du point de vue personnel et social. C'est ainsi que certaines de leurs questions débordent le cadre scolaire. Même si l'on ne peut leur répondre, il faut toutefois les écouter, car leurs appréhensions personnelles, leur remise en question ou encore leurs préjugés peuvent se refléter involontairement sur leur enseignement et sur leurs relations avec les élèves.

  Au cours des activités, l'animateur se référera au présent document, qu'il saura adapter, s'il y a lieu. Ce guide d'animation n'a pas été conçu pour être lu en entier pendant le déroulement du stage. Il est primordial que l'animateur assimile le contenu des cahiers à sa manière. Plus il donnera de sessions, plus il se familiarisera avec les thèmes des cahiers et avec les réactions, souvent inattendues, des participants. L'éducation interculturelle constitue une démarche à long terme, une tâche qui peut paraître énorme au début. Il s'agit de plonger tout simplement dans le flot de renseignements fournis et d'affronter la résistance quasi probable des collègues.

---

1. L'emploi du seul masculin dans ce document n'a pour objet que d'en faciliter la lecture. À moins que le contexte n'indique le contraire, les renseignements fournis concernent tant la population féminine que masculine.

Il est fortement conseillé à l'animateur de préparer le matériel nécessaire avant la tenue d'une session: tableau, craies, acétates, photocopies ou matériel audiovisuel. Une liste du matériel à préparer ou à se procurer apparaît au début de chaque module. Pour respecter la démarche inductive à laquelle on a souvent recours, on évitera de distribuer les documents en bloc.

- **Les participants**

Le contenu des sessions s'adresse à tous les membres du personnel: cadres, professeurs et personnel de soutien. Afin de favoriser l'harmonie scolaire, de même qu'une saine gestion et une bonne compréhension de l'éducation interculturelle, il est important que tous les membres du milieu scolaire reçoivent tous les renseignements et la formation nécessaires afin d'être sensibilisés à cette nouvelle réalité du milieu. Tous doivent être invités à participer aux sessions.

- **Le contenu des cahiers**

  - Des conseils pour organiser les sessions.
  - Les modules.
  - Une liste des ouvrages cités.
  - Une rubrique *Pour en savoir plus*, laquelle propose d'autres ouvrages sur le thème traité.
  - Des annexes qui comprennent les documents à photocopier ou à reproduire sur acétates pour distribution aux participants au cours des phases d'exploration.

- **Le contenu des modules**

  - Un cadre descriptif.
  - Le déroulement comprenant:
    - une introduction;
    - une exploration et une objectivation;
    - des développements théoriques ou explicatifs;
    - des lectures complémentaires.

- **Les titres des cahiers**

  1. Les rapports d'altérité: Nous et les Autres... Les Autres...Les Autres.
  2. Les Canadiens et les Québécois face à l'immigration.
  3. Le système scolaire, les minorités ethniques et l'éducation interculturelle.
  4. L'identité et les identités québécoises.
  5. Les ressources disponibles en éducation interculturelle.

- **Une approche multidisciplinaire de l'éducation interculturelle**

  L'éducation interculturelle constitue un champ d'études et de pratiques qui fait appel à plusieurs disciplines des sciences sociales et humaines. Il s'agit d'un domaine multidisciplinaire pour lequel les apports de l'histoire, de l'économie, de l'anthropologie, de la sociologie, de la politique et de la psychosociologie sont nécessaires afin de comprendre la complexité des relations interethniques et des applications de l'éducation interculturelle.

  Premièrement, la réalité pluriethnique du système scolaire est présentée dans les cahiers comme un phénomène social: les attitudes des uns et des autres devant la nouvelle réalité sont analysées d'un point de vue collectif (et non individuel), selon une perspective sociohistorique et anthropologique.

  Deuxièmement, en éducation interculturelle, l'avantage d'une démarche et d'une perspective anthropologiques consiste à aborder les Autres - les immigrants - non pas dans leur dimension individuelle, mais dans leur dimension culturelle, c'est-à-dire à partir des particularités de leur groupe d'origine. La perspective anthropologique permet l'analyse de tout phénomène social en le mettant en relation avec d'autres phénomènes et en le replaçant dans son contexte global, ce qui permet aussi d'en observer plusieurs aspects.

Il n'est pas nécessaire d'être anthropologue pour faire de l'éducation interculturelle. Il s'agit tout simplement d'emprunter à cette discipline quelques notions et d'adopter sa propre perspective, laquelle consiste à regarder les êtres humains comme des êtres culturels et à les replacer dans leur contexte social pour mieux les comprendre.

Finalement, l'approche historique nous permet de situer dans le temps des phénomènes comme l'immigration et de préciser les éléments qui se répètent dans l'évolution d'une société et ceux qui sont propres au contexte actuel.

- **L'éducation interculturelle**

Plusieurs définitions de l'éducation interculturelle circulent déjà dans le milieu scolaire:

- celle de Chancy, *L'école québécoise et les communautés culturelles*, 1985, p. 141:

> *«...on peut appeler interculturelle l'éducation qui vise à former des personnes capables d'apprécier les diverses cultures qui se côtoient dans une société multiculturelle, et donc d'accepter d'évoluer au contact de ces cultures pour que cette diversité devienne un élément positif, enrichissant de la vie culturelle, sociale et économique du milieu.»*

- celle du Collectif de recherches interculturelles (CRI) dans Promouvoir l'éducation interculturelle et l'éducation internationale dans les écoles, Beauchesne et CRI, 1986, p. 8:

«Selon le Collectif de recherches interculturelles, l'éducation interculturelle désigne tout effort systématique en vue de développer, chez les membres du groupe majoritaire comme chez ceux des groupes minoritaires composant une société:

a) une plus grande compréhension des divers groupes culturels et de la culture immigrée;
b) une meilleure capacité de communication entre les personnes appartenant à divers groupes ethniques;
c) des attitudes et des comportements positifs entre les différents groupes culturels.»

Cette série de cahiers en éducation interculturelle s'appuie sur une vision de l'éducation interculturelle qui s'inscrit dans la perspective de ces définitions:

- Elle se fonde sur le fait que tous les êtres humains sont des êtres sociaux et culturels. Elle conçoit la culture et la diversité culturelle, non comme des ensembles figés et statiques, mais bien comme des systèmes dynamiques en constant processus de changement, plus ou moins rapide selon les cas. La culture est un phénomène vivant, en continuelle transformation.

- Elle sous-entend que l'éducation interculturelle s'adresse à tous les élèves et non pas uniquement à ceux nouvellement arrivés au Québec, dans la mesure où tous ont à se comprendre à partir des caractéristiques culturelles de leur groupe d'appartenance et à communiquer entre eux.

- Elle admet que la population scolaire du Québec doit s'entendre sur un projet commun d'école québécoise, adaptée aux réalités nouvelles de la pluralité ethnique.

LES CANADIENS ET LES QUÉBÉCOIS FACE À L'IMMIGRATION

OBJECTIFS:

- Comprendre les différents aspects du phénomène de l'immigration, leur complexité et leur interrelation.

- Réagir aux préjugés véhiculés dans la société québécoise, comme «les immigrants sont des voleurs de jobs», «les immigrants ne veulent pas s'intégrer», «ils ne veulent pas apprendre le français»,«on paie pour leur éducation, on est trop généreux ».

CONTENU:

Module 1: L'immigration: histoire canadienne et québécoise.
Module 2: L'immigration: ses aspects économique, démographique, politique et culturel.
Module 3: L'immigration: ses aspects légal et réglementaire, et les catégories d'immigrants.
Module 4: L'immigration: son aspect social, l'intégration et l'adaptation des immigrants.
Module 5: Le Québec et les défis de l'immigration.

DURÉE:

- Cinq heures.

MODALITÉS:

- Exposé, travail en équipes, séance plénière et lectures individuelles.

MATÉRIEL REQUIS:

- Acétates ou photocopies des documents à distribuer aux participants.

L'IMMIGRATION:
HISTOIRE CANADIENNE ET QUÉBÉCOISE

Module 1

Objectifs:

- Expliquer l'évolution historique des politiques d'immigration, de la composition ethnique et du volume d'entrée des immigrants.
- Comprendre les liens entre la politique canadienne, le volume d'entrée et le choix des immigrants.

Contenu:

- Tableau présentant les étapes historiques de l'immigration.
- Évolution de la composition ethnique canadienne.
- Les motifs d'émigration.

Durée:

- Une heure.

Modalités:

- Exposé, travail en équipes et séance plénière.

Matériel requis:

- Acétates et photocopies des annexes 1 et 23.

DÉROULEMENT

INTRODUCTION

1. Expliquer brièvement le phénomène de l'immigration.

Dès le début de l'humanité, les migrations jouent un rôle important dans l'évolution démographique, économique et sociale des populations humaines. Des millions d'individus de tout âge ont quitté pays et amis dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie. Quelques-uns, par goût de l'aventure, vont aux quatre vents à la recherche d'or, d'exotisme ou tout simplement d'un changement de mode de vie. Mais pour la plupart des émigrants, le départ est motivé par des raisons économiques, pour assurer un avenir meilleur à leur descendance, pour fuir des tensions sociales ou politiques ou encore des famines. Enfin, d'autres sont obligés de partir pour assurer la protection de leur vie et celle de leur famille.

Quoi qu'il en soit, la quête d'un mieux-être et la volonté de refaire sa vie dans des conditions meilleures animent les émigrants. Dès leur arrivée sur la terre d'accueil, ils sont vite confrontés à la dure réalité du déracinement et au fait qu'ils sont devenus des «étrangers». André Jacques (1985, p. 9) écrit à ce propos:

«Cet ailleurs est rarement à la hauteur des espoirs placés en lui: les pays d'accueil ont leurs exigences, leurs problèmes; en temps de crise, les populations entrent en concurrence, s'affrontent; les mouvements de refus, de xénophobie, de racisme se nourrissent de griefs, vrais ou faux.»

Par ses différentes dimensions qui interagissent continuellement, l'immigration constitue un phénomène complexe. C'est pourquoi celui-ci est aussi souvent mal perçu et mal interprété.

L'immigration possède quatre aspects essentiels: les dimensions démographique, économique, culturelle et humanitaire. Pour être bien comprises, ces dimensions doivent être replacées dans un contexte socio-historique particulier. C'est un phénomène dynamique puisque la réalité sociale évolue et nécessite des réajustements constants. Enfin, rappelons que l'immigration concerne les administrations publiques canadienne et québécoise, ainsi que tous les membres de notre société, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel, que l'on soit professeur, policier, médecin, avocat, ouvrier, restaurateur. Elle ne laisse personne indifférent.

Au Canada, l'immigration joue un rôle de première importance dans notre histoire (celle qui a débuté avec l'arrivée de Jacques Cartier), puisque le pays s'est bâti et s'est développé économiquement et culturellement principalement avec la venue des immigrants. L'immigration est une composante de notre passé et fait déjà partie de notre avenir. L'histoire de l'immigration nous montre qu'il y a eu plusieurs jalons et conséquences dans la politique et la gestion de l'immigration canadienne. Actuellement, celle-ci s'inscrit dans un contexte national, provincial et international très particulier, dont les enjeux sont vitaux tant pour les Canadiens que pour les Québécois sur les plans économique et démographique.

EXPLORATION
Les étapes historiques

2. Demander aux participants d'examiner et de commenter en équipes de trois personnes le tableau chronologique des faits marquants de l'histoire de l'immigration (annexe XXIII). Quelles conclusions peuvent-ils tirer en mettant en relation les éléments en titre des colonnes: période concernée, volume d'entrée annuel des immigrants, contexte (besoins) et politique canadienne, origine ethnique, motifs ou contexte du départ?

HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Période	Nb. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
Régime français 1534-1763		• exploitation des ressources naturelles (fourrures)	• fermée	• colons français	• faim • commerce des fourrures
Régime anglais		• gouvernement territorial	• peuplement de l'Est canadien		
			porte ouverte et accueil	• Britanniques (Anglais, Écossais)	
				• Américains (loyalistes et leurs esclaves noirs)	• guerre d'indépendance des États-Unis
				• premiers Allemands	• engagements par les Britanniques contre les Américains indépendantistes
				• irlandais (plus de 100 000)	• famine chez les paysans, due à la maladie de la pomme de terre en Irlande
			MAIS	Peu de Français. Les Québécois auront un taux de natalité très élevé pour compenser la menace d'assimilation et de disparition que pèse sur la communauté dominée.	
1867	210 000	• Commission canadienne • peuplement de l'Ouest devient une priorité • don de terres aux colons	• ouverture du 1er bureau d'immigration à Londres • L'Immigration Act définit l'immigrant comme une personne "ni malade, ni infirme, ni malade, ni criminelle"	• Britanniques (en majorité) (beaucoup de cultivateurs et d'ouvriers agricoles)	• attraction exercée par les richesses du Canada

Période	Nb. d'immig./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1870	24 706	• développement du pays • construction du chemin de fer transcanadien			
1880	38 505	• main-d'œuvre locale et immigration britannique insuffisante On doit faire appel aux ———	———	• Japonais et Chinois	• manque de travail • pauvreté
1900					• instabilité politique due à l'abandon des régimes monarchiques dans plusieurs pays européens
1906	211 653			• Britanniques	
1909	173 694				
1913	400 870			• Allemands, Ukrainiens	
1915	36 665			• Russes, Juifs, Polonais ——→ • Italiens du Sud ——→	• persécutions religieuses • pauvreté frappe la paysanne
		• pays à bâtir et à développer • colonisation de l'Ouest • industrialisation du pays	• refus d'accueillir des Noirs et des Asiatiques • campagne de recrutement et de publicité pour l'immigration européenne : on parle Sûreté de famille et 2S/les autres membres		
			Agriculteurs québécois francophones émigrent vers les États-Unis (plus de 100 000) à la recherche de travail		
1930	104 806	• récession économique	• importantes restrictions à l'immigration	• Britanniques et Américains seulement	

Période	Nb. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1940	11 324				- Seconde Guerre mondiale
1942	7 576				
1947	64 127		- signataire de la Convention de Genève qui engage le Canada à accueillir des réfugiés	- Britanniques - Italiens du Sud - Grecs - Espagnols	- pauvreté dans le pays d'origine
1950	73 912				
1952	164 498	- prospérité économique et importante pénurie de main-d'œuvre non qualifiée	- loi de 1952 : «White and and British is possible»	- Britanniques - Français - Européens du Sud (Grecs, Italiens et Espagnols)	
			- création du principe de parrainage pour : 1. combler la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée sans que le gouvernement en assume les coûts de prise en charge; 2. garder le contrôle sur la composition ethnique à prédominance blanche de la population.		
1957	282 164	- récession économique mais besoin de main-d'œuvre qualifiée			
1960	104 111		- création d'un nouveau critère pour le choix des immigrants: la qualification professionnelle	- entrée des personnes originaires du Ceylan (Sri Lanka), du Pakistan et des Indes	

Période	No. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1962	74 586	• nouvelles relations commerciales avec l'Asie et les Antilles anglaises • Canada s'ouvre de plus en plus sur le reste du monde	• abolition de critères discriminatoires sur la couleur de la peau et le pays d'origine • importance des critères «formation», «instruction», «compétences»		
1963	93 151	• expansion économique	• création du ministère Métral de l'Emploi et de l'Immigration • création de l'actuelle grille de sélection comprenant des critères universels et objectifs		
			Le Québec n'a jamais eu aucun pouvoir de décision sur le choix des immigrants s'établissant sur son territoire. Ceux-ci sont majoritairement des Britanniques, auxquels se sont ajoutés des Italiens, des Grecs et des Portugais.		
1968		• besoin de main-d'œuvre qualifiée (médecins, éducateurs, etc.)	Création du ministère québécois de l'Immigration. Bien qu'il n'ait toujours pas le choix de ses immigrants, il doit veiller à leur intégration à la communauté francophone.		
				• Haïtiens très scolarisés ⟶ • Égyptiens et Marocains très scolarisés • Latino-Américains	• fuite de leur régime dictatorial • instabilité politique en Amérique centrale
1970	Canada 121 900 Québec 19 221				

Période	Nb. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1976	149 429 29 282		• programme spécial d'aide aux réfugiés	• Nouveaux mouvements nationalistes • Indochinois (Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens)	• guerre
1978		L'entente Canada-Québec donne au Québec le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les immigrants qui s'établissent sur son territoire			
		Le Québec adhère à un propre grille de sélection pour la classe des immigrants			
1983	89 157 16 574	• baisse économique	• augmentation importante du nombre de demandeurs du statut de réfugié		
1987	146 944 28 640	• reprise économique			

OBJECTIVATION

3. Après 30 à 45 minutes en séance plénière, demander à chacune des équipes de faire part de ses conclusions. L'animateur dresse au tableau une liste des principales caractéristiques de l'histoire de l'immigration. Il obtiendra probablement les réponses suivantes, sinon il devra compléter:

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

1. À plusieurs occasions, le gouvernement canadien fait appel à l'immigration:

   . Pour assurer le peuplement britannique de l'Est canadien;
   . Pour assurer le peuplement britannique de l'Ouest canadien;
   . Pour répondre aux nécessités économiques du pays en période d'expansion et de besoins de main-d'oeuvre;
   . Et, plus récemment, après la Seconde Guerre mondiale, pour répondre aux engagements humanitaires du pays (telle la Convention de Genève sur les réfugiés).

2. Les conséquences de ces vagues d'immigration se situent sur les trois plans suivants:

   On assiste à la mise sur pied et au développement de différentes structures concernant le choix, l'accueil, l'intégration des immigrants, ainsi qu'à la création de lois.

L'immigration va susciter plusieurs réactions de la part de la population qui perçoit la venue des étrangers comme une agression ou comme une menace économique ou culturelle. Enfin, selon le contexte économique, l'accueil et l'intégration des étrangers est plus ou moins facile.

On constate que la composition ethnique canadienne s'est modifiée et diversifiée au fil des ans. D'une part, à cause des lois antidiscriminatoires en vigueur au pays et, d'autre part, parce que les contextes de départ des immigrants ont évolué.

Exemple

Au début du vingtième siècle, le Canada a reçu plus d'émigrants européens parce que l'Europe vivait des situations difficiles sur les plans économique et politique. Maintenant que le contexte politique et économique de l'Europe de l'Ouest est plus favorable, on assiste à une baisse d'émigration de ces régions.

Entre 1950 et 1955, 88 p. 100 des immigrants provenaient du Royaume-Uni; entre 1968 et 1973, le pourcentage a chuté à 55 p. 100. L'émigration des gens les plus scolarisés originaires du Tiers-Monde (ce qu'on appelle communément l'exode des cerveaux du Tiers-Monde) est due aux mauvaises conditions économiques de leur pays. Récemment, entre 1981 et 1986, 70 p. 100 des nouveaux venus provenaient des pays non européens.

3. Le gouvernement canadien pratique une politique «d'ouverture et de fermeture de robinet», c'est-à-dire que, lorsque le contexte économique est favorable ou qu'un besoin de main-d'œuvre se fait sentir, il laisse entrer un plus grand nombre d'immigrants; par contre, dans un contexte de récession économique, il ferme son robinet. Il lui est arrivé d'avoir recours à l'émission de visas temporaires pour éviter la concurrence avec les travailleurs canadiens. En 1967, on accueille 222 876 immigrants au Canada, tandis qu'en 1985, en période de crise économique, leur nombre n'est que de 84 302. (Ce point est traité plus en profondeur au module 2; l'animateur peut donc l'aborder de façon succincte ou l'étudier immédiatement).

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

4. **Expliquer le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces.**

Dès la Loi constitutionnelle de 1867, l'immigration devint un domaine qui relevait à la fois du gouvernement fédéral et des provinces. Toutefois, ces dernières négligèrent ce secteur, laissant à Ottawa le soin de la sélection et de l'établissement des immigrants, avec les conséquences que l'on connaît sur la composition et la répartition des immigrants entre les provinces. Rappelons que l'immigration britannique a longtemps occupé le premier rang, suivie de très loin par l'immigration francophone.

Depuis un siècle, le gouvernement fédéral s'est employé à gérer l'immigration en adoptant, selon les circonstances, diverses mesures qui contribuent à la rationaliser et à la contrôler.

■ **L'animateur écrit au tableau ou présente sur acétate les exemples suivants (annexe 1):**

Exemples

Création d'un ministère de l'Emploi et de l'Immigration au fédéral et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au provincial.

Mise au point d'une grille de sélection basée sur des critères économiques.

Obligation de faire la demande de statut d'immigrant à l'extérieur du Canada, et non sur place, sauf pour quelques exceptions.

Modification périodique de la loi sur l'immigration pour s'ajuster au contexte canadien et adoption de différents projets de loi tels C.55 et C.84 qui ont fait chuter de 80 p. 100 le nombre des demandeurs d'asile politique.

Examens médicaux exigés.

Dossiers criminels mis à jour.

Il faut bien comprendre que, depuis 1960, l'évolution de la composition ethnique immigrante et la gestion de notre immigration vont dans le sens de la perspective expansionniste canadienne, qui a amené l'abolition graduelle de la discrimination ethnique et raciale et qui, de plus, s'inscrit dans un contexte national et international précis : la décolonisation mondiale, l'expansion du commerce avec l'Asie et les Caraïbes et la Déclaration des droits de l'Homme.

Seule la province de Québec s'est dotée d'un ministère de l'Immigration, devenu le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI). Depuis les années 1960, ce dernier revendique de plus en plus de pouvoirs en matière d'immigration. Ce n'est que depuis 1978, à la suite de l'entente Couture-Cullen, que le Québec a le choix de ses immigrants indépendants et peut participer aux questions relatives à l'immigration. En revendiquant plus de pouvoirs en matière d'immigration, le Québec veut assurer la suprématie de la langue française et orienter l'insertion des immigrants à la communauté francophone. En 1981, le Québec publiait le document *Autant de façons d'être Québécois* (MCCI, 1981), dans lequel on retrouve l'idée de suprématie de la culture française et le droit des groupes ethniques - inscrit dans la Charte québécoise des droits et libertés - de maintenir et de promouvoir leurs traditions culturelles.

Selon M. P. Simard, directeur de la planification du MCCI, le Québec intervient actuellement à deux égards :

«D'une part, il est en amont de la décision fédérale concernant l'entrée des immigrants par l'émission d'un certificat de sélection attestant que le néo-arrivant répond aux critères du Québec, selon la grille de sélection en vigueur. Et d'autre part, il est en aval, par les services d'intégration du MCCI. Ainsi, bien qu'un immigrant arrivant au pays reçoive son papier de résidence permanente du fédéral, il a dû être préalablement accepté par le Québec si cette province est son lieu de destination.»

Toutefois, c'est la responsabilité fédérale d'établir les grands paramètres de l'immigration, telles les catégories d'immigrants. Ottawa garde en outre les responsabilités de la santé, de la sécurité, de la criminalité et du contrôle du territoire (entrées, sorties et expulsions), tout en octroyant, bien sûr, la citoyenneté.

Il va sans dire que l'on peut toujours utiliser les pouvoirs du Québec en entrant par cette province et en déménageant par la suite dans une autre. À cela, on peut répondre que l'inverse est aussi vrai. Selon la Déclaration des droits de l'Homme, «toute personne a le droit de circuler librement et de choisir son lieu de résidence à l'intérieur d'un État».

■ Les participants auront peut-être autre chose à dire, ou des jugements à porter sur les avantages et les désavantages de chacun des aspects étudiés. On peut prolonger la discussion si les points soulevés ne sont pas traités dans les modules suivants ou si le temps le permet.

LECTURE COMPLÉMENTAIRE

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Micheline Labelle. ***«Les nouveaux arrivants»,*** **Médium,** ***n° 32, été 1989, p. 5-9.***

■ Cet article, dont est tirée une bonne partie des renseignements donnés plus haut, est un bon résumé de l'histoire de l'immigration.

Introduction

L'immigration au Canada et au Québec a subi des transformations considérables entre les années 1970 et 1980, en fonction du contexte économique, politique et culturel qui a caractérisé cette période. Comme dans d'autres sociétés fortement industrialisées d'Europe de l'Ouest et comme aux États-Unis, les politiques gouvernementales de gestion de l'immigration ont largement influencé les volumes annuels d'entrées et la composition sociodémographique des flux migratoires (selon l'âge, les qualifications socio-professionnelles à la sélection, le statut légal d'admission, l'origine nationale, etc.). À l'examen de certaines de ces caractéristiques, on verra que l'immigration des deux dernières décennies présente un nouveau visage, comparée à celle de la décennie 1960, entre autres, et s'insère dans un contexte moins favorable sur le plan économique et moins ouvert sur le plan des politiques de sélection et d'admission des personnes immigrantes.

En dépit de ces changements, l'immigration demeure un fait important et relativement stable dans notre société. En 1986, les immigrants (c'est-à-dire les seules personnes nées à l'extérieur du Canada) représentent 16 % de la population canadienne, soit à peu près la même proportion que celle enregistrée au recensement de 1951. Un Canadien sur six est donc un immigrant à l'origine. Pour le Québec, la proportion d'immigrants est de 8,1 % en 1981 et de 8,2 % en 1986.

Le texte qui suit examine les principaux jalons des politiques d'immigration et leurs effets, au niveau fédéral d'abord, au niveau québécois ensuite.

1. La politique fédérale d'immigration

De 1946 à 1961, plus de 2 000 000 d'immigrants entrent au Canada. De 1961 à 1971, le chiffre s'élève à 1,4 million; de 1972 à 1981, à 1,3 million; de 1982 à 1987 à 631 427. Mais on note des variations nouvelles importantes selon la conjoncture économique: ainsi 222 876 entrées en 1967 contre 84 302 en 1985 et 149 384 en 1987. (Labelle, 1988; Canada, Consultation sur les niveaux d'immigration : points à examiner en 1988 , 1988). Au Québec, la variation est la même; alors qu'on observe une moyenne de 30 430 immigrants internationaux pour la période de 1967 à 1971, la moyenne est de 17 338 pour la période 1982-1986. Et si en 1985 les entrées ne sont que de 14 884, elles grimpent en 1987, à 26 640 environ (Le Québec en mouvement, Statistiques sur l'immigration, 1988). Cette variation a été désignée comme une politique d'ouverture et de fermeture du robinet (tap on and off policy), puisqu'elle est liée de près aux modifications de la situation économique canadienne.

Au début des années 1960 jusqu'à la crise des années 1970, la politique fédérale d'immigration se caractérise par une perspective expansionniste, rationaliste et en principe universaliste de l'immigration. Ceci signifie, entre autres mesures, l'abolition graduelle de la discrimination ethnique et raciale qui s'exerçait dans l'admission des immigrants en faveur de l'immigration européenne. En effet, parmi les critères de sélection de ces derniers, la nationalité et le pays de naissance, les modes de vie, etc., figuraient en bonne et due forme. Avant cette période, l'immigration est considérée comme un privilège accordé au terme de sérieuses restrictions, inscrites dans la loi de l'immigration de 1952 et les réglementations. Le retrait des clauses de

Évolution de la population immigrée
Québec 1971-1986

Année censitaire	Population immigrée(1)	Population totale (2)	% (1) (2)
1971 (*)	468 930	6 027 765	7,8
1981	519 695	6 438 405	8,1
1986	527 135	6 454 490	8,2

Source: Recensements du Canada 1971 à 1986, compilations spéciales, MCCI.
(*) Pour l'année 1971, il s'agit de la population née à l'extérieur du Canada.

Population immigrée selon la période d'immigration
Québec, 1986

Période d'immigration	Population immigrée	%
Avant 1961	178 900	33,9
1961-1970	133 425	25,3
1971-1975	71 880	13,6
1976-1980	70 665	13,4
1981-1986	72 260	13,7

Source : Recensement du Canada 1986, compilation spéciale, MCCI.

discrimination que finalisera le régime libéral de 1967, s'inscrit dans un contexte international et national précis : la décolonisation au niveau mondial, la volonté d'accroître le commerce avec l'Asie et les pays de la Caraïbe, et sur le plan intérieur, la Déclaration canadienne des droits de l'Homme, sanctionnée en 1960. Par ailleurs, une politique discriminatoire va à l'encontre des besoins en main-d'œuvre que l'on devra de plus en plus recruter à l'extérieur de l'Europe (Hawkins, F., 1972, Labelle, 1988)[1].

L'État fédéral prendra plusieurs mesures pour rationaliser l'immigration : la création d'un ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en 1966, la mise au point d'une grille de sélection des immigrants indépendants, basée sur des critères tels que l'instruction et la formation, la compétence professionnelle, la demande dans la profession, la connaissance du français et de l'anglais, etc., (Règlement de 1967). On cherche ainsi à ajuster l'entrée des immigrants à la conjoncture économique et aux besoins en main-d'œuvre, lesquels sont de plus en plus axés sur une main-d'œuvre qualifiée que la population nationale ne suffit pas à fournir, sans exclure pour autant la main-d'œuvre à bon marché dont on a un manque chronique.

Un changement majeur s'ensuit dans la composition ethnique de l'immigration. La proportion des immigrants en provenance de l'Europe (en forte majorité du Royaume-Uni) passe de 88 % pour la période 1950-1955 à 55 % pour la période 1968-1973; celle des immigrants asiatiques passe de 2,8 % à 16,8 %; celle des États-Unis, de 6,3 % à 15,2 %; celle de l'Amérique centrale et de la Caraïbe, de 0,07 % à 8,4 % (Labelle, 1988) (Cette tendance ne fera que s'accentuer au cours de la décennie 1980). L'existence de la communauté économique européenne et la prospérité économique en Europe ont ralenti l'émigration vers l'Amérique du Nord.

Par contre, dans les pays du Tiers-Monde, les conditions économiques et politiques favorisent l'exode des cerveaux (professionnels et spécialistes formés dans leur pays d'origine) vers les pays fortement industrialisés, dont le Canada et le Québec, et le

---

[1] Le lecteur désireux de consulter les ouvrages cités dans cet article est prié de retourner au document original. [N.D.L.R.]

mouvement des réfugiés: Tchécoslovaques en 1968-1969, Chiliens en 1973-1974, Haïtiens, réfugiés du Sud-Est asiatique dans les années 1970, Libanais, Latino-Américains, Iraniens etc., dans les années 1980. Le retrait des clauses discriminatoires dans le Règlement de 1967 et l'adhésion du Canada à la Convention des Nations Unies relatives au statut de réfugié en 1969 vont permettre aux réfugiés vivant hors du continent européen de demander l'asile politique. Cependant, comme le note Dirks, les considérations idéologiques prendront le relais des considérations raciales comme facteur déterminant d'admission des réfugiés (Dirks, 1977).

À partir du moment où la situation économique se détériore et les taux de chômage commencent à grimper, la gestion fédérale de l'immigration se transforme en une gestion de crise à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays fortement industrialisés.

Plusieurs mesures de contrôle et de planification de l'immigration seront prises au cours de la décennie 1970 : interdiction de demander le statut d'immigrant reçu à partir du Canada pour lutter contre le nombre important de personnes qui échappent au processus habituel de sélection à l'étranger et qui sont en attente d'un statut légal (entre 50 000 et 200 000 cas en 1971), recours aux visas temporaires de travail pour protéger la population canadienne contre la concurrence de la main-d'œuvre étrangère; modification de la grille de sélection de 1967 et ajout de conditions axées sur le resserrement du marché du travail; nouvelle loi de l'immigration de 1976 (en remplacement de la loi de 1952) laquelle révèle une volonté explicite de planification des niveaux d'immigration que l'on déterminera annuellement (puis de façon triennale en 1984) en conformité avec les besoins démographiques et économiques du pays; contrôle politique accru sur les étrangers; modification des catégories admissibles, etc. Le mouvement des demandeurs d'asile, caractéristique des années 1980, fera graduellement l'objet d'enquêtes spéciales et de mesures de contrôle qui culmineront avec les projets de loi C.55 et C.84, adoptés au cours de l'été 1988 et mis en vigueur le 1er janvier 1989.

Toutes ces politiques témoignent d'une situation économique moins prospère au niveau canadien mais également d'une recomposition remarquable des mouvements migratoires

dans les années 1970 et 1980. Un des points saillants du recensement de 1986 est que «plus de 60 % de tous les immigrants vivant au Canada en 1986 étaient nés en Europe, mais plus de 70 % de ceux qui sont arrivés au pays entre 1981 et 1986 étaient nés dans des pays autres que ceux d'Europe» (La Quotidien , 1988). L'Asie (Vietnam, Kampuchea, Inde, Chine, Hong Kong, Phillipines) prend une place prépondérante comme région source. Le nombre d'immigrants de la Caraïbe et de l'Amérique centrale augmente également.

Une autre caractéristique importante concerne les catégories d'admission. De 1974 à 1984, on observe une augmentation considérable de la catégorie de la famille (de 24,8 % à 49,6 % de l'ensemble du mouvement d'immigration), des réfugiés, et des catégories désignées, qui représentent des catégories dites humanitaires (de 0,8 % à 17,3 %) aux dépens des parents aidés (de 24,8 % à 9,2 %) et des requérants indépendants (de 50,1 % à 23,7 %), soit des catégories dites économiques, puisqu'elles sont sélectionnées en fonction du marché du travail surtout. Depuis 1985, avec la reprise relative de l'économie, la proportion annuelle de requérants indépendants tend à remonter (Labelle, 1988).

La tendance à la surféminité des flux migratoires annuels (un peu plus de femmes que d'hommes immigrent au Canada annuellement à partir de 1975) et l'ampleur du mouvement des réfugiés et des revendicateurs du statut de réfugié représentent d'autres traits de cette «nouvelle immigration». Plus de 125 000 réfugiés et membres des catégories désignées ont été admis de 1979 à 1985, en majorité d'Asie du Sud-Est et d'Europe de l'Est. En comparaison, le nombre de personnes se présentant au Canada pour demander l'asile politique passe de 1 600 en 1980 à 18 000 en 1986. En 1988, on l'estimait à 100 000 personnes. Suite aux lois restrictives mises en vigueur en janvier 1989 (C.55 et C.84), le nombre de demandeurs d'asile chute de 80 % en 1989.

2. La perspective du Québec

Qu'en est-il du rôle du Québec dans le domaine de l'immigration? La Constitution canadienne définit l'immigration comme un domaine de compétence concurrente, c'est-à-dire partagée entre le gouvernement fédéral et celui des provinces. Mais la juridiction de l'État fédéral est nettement prioritaire : c'est à lui qu'incombe l'admission des immigrants, leur exclusion, de même que l'octroi de la citoyenneté. Le Québec, lui, peut gérer le recrutement, l'accueil, l'établissement et l'intégration des immigrants, en autant que les mesures prises soient en conformité avec celles du gouvernement fédéral.

À partir des années 1960, le Québec tentera de négocier graduellement des pouvoirs accrus sur l'immigration. La Révolution tranquille des années 1960, avec son développement économique, celui des services sociaux, d'éducation, de santé, de la recherche, et ses besoins en main-d'œuvre qualifiée, la montée du mouvement indépendantiste, la question du statut de la langue française pour l'ensemble des citoyens et l'intégration linguistique des immigrants constituent la trame de fond de cette offensive.

Parallèlement, le gouvernement fédéral s'alignera sur la politique du bilinguisme et du multiculturalisme (1971) sous l'égide de Pierre Elliott Trudeau. Cette politique se veut une réponse aux changements démographiques dans la société canadienne, aux revendications des communautés ethniques et des groupes d'immigration et aux revendications nationalistes des francophones du Québec. Selon cette idéologie politique, le Canada est constitué d'une «mosaïque» de groupes ethniques, interagissant dans un cadre bilingue et dont le statut culturel devrait être mis sur le même pied que celui des deux «peuples fondateurs» (Gay, D., 1985). Dans cette vision réductrice, les Québécois francophones ne sont plus qu'un groupe ethnique parmi d'autres et surtout pas une nation ou une minorité nationale. Cette politique a donné lieu à plusieurs attaques, autant chez les francophones que parmi les communautés ethniques canadiennes qui ont dénoncé le caractère réducteur et idéaliste de cette vision fédérale du multiculturalisme.

Les mesures prises par le Québec en matière d'immigration seront en principe orientées en vertu des objectifs suivants : «Assurer la suprématie de la langue française et orienter l'insertion des immigrants vers la communauté francophone» (Assimopoulos et Humblet, 1987, p. 165). En 1965, une Direction générale de l'immigration est créée, qui relève du ministère des Affaires culturelles. En 1968, le Québec se dote d'un ministère de l'Immigration destiné à favoriser l'établissement et l'adaptation des immigrants. Des Centres d'orientation et de formation (COFI) sont mis sur pied la même année pour accueillir et intégrer ces derniers à la communauté francophone.

La sélection et le recrutement relèvent du fédéral et seront l'objet de négociations graduelles. En 1971, l'entente Cloutier-Lang accorde au Québec que des agents québécois d'orientation soient présents dans les bureaux d'immigration à l'étranger, pour informer les futurs immigrants sur le Québec. L'entente Andras-Bienvenue, en 1975, permettra aux agents québécois de recruter et de sélectionner les immigrants, conjointement avec le fédéral. En 1978, en vertu de l'entente Couture-Cullen, le Québec obtient des pouvoirs décisionnels en matière de sélection des immigrants indépendants seulement et un droit de regard sur l'ensemble des questions d'immigration, critères de sélection (dont la connaissance du français), etc. En 1981, la loi constitutive du ministère de l'Immigration est modifiée pour inclure sous sa responsabilité les communautés culturelles. Le nouveau ministère devient le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI).

Parallèlement, les lois linguistiques se succèdent jusqu'à la loi 101 (Charte de la langue française, 1977) qui suscite une grande opposition dans le milieu des immigrants et des communautés ethniques. Enfin, la politique ethnique du Québec s'affirme avec le gouvernement du Parti québécois. Cette politique intitulée Autant de façons d'être Québécois, rendue publique en 1981, pose la suprématie de la culture française au Québec et le droit des groupes ethniques au maintien de leurs traditions culturelles (Assimopoulos et Humblet, 1987, p. 167, Gay, D., 1985). Elle a été précédée du Livre blanc sur la politique québécoise du développement culturel, 1978. En 1986, le Parlement du Québec adopte une Déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales, pour assurer le respect des droits et libertés dans la

suite de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Les politiques ethniques, fédérale et provinciale, ne sont pas le seul terrain sur lequel se démarqueront les deux paliers du gouvernement : par exemple le Bill C.24, qui deviendra la Loi fédérale de l'immigration de 1976, sera dénoncé par le premier ministre René Lévesque. Le gouvernement du Québec tentera d'exercer plus d'autonomie en prenant des initiatives à l'égard des réfugiés (sous le ministre Jacques Couture, à l'occasion de l'amnistie des Haïtiens et de l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique, sous la ministre Louise Robic, à l'occasion de l'accueil des Turcs).

Cependant, la crise a frappé le Québec et le gouvernement du Québec a dû resserrer sa gestion de l'immigration. Au cours de la dernière décennie, l'immigration suit les mêmes tendances que dans l'ensemble canadien. Les entrées annuelles d'immigrants ont varié selon la conjoncture économique et les taux de chômage : pendant presque chacune des années 1960, on a enregistré 40 000 à 45 000 entrées. On a enregistré 16 374 entrées en 1983 et 26 640 en 1987. Depuis 1960, le Québec attire une proportion de l'immigration canadienne inférieure à son poids démographique dans l'ensemble canadien, soit 18 % en moyenne de 1969 à 1985 (Gonthier, 1987, p. 13), alors qu'au recensement de 1981, le Québec représente 26,4 % de la population du Canada et 25,8 % en 1986, avec 13,57 % de la population immigrée. Cette situation constitue un enjeu pour la reproduction démographique du Québec.

La composition ethnique de l'immigration a également changé : alors que 66 % de la population immigrée recensée au Québec en 1981 était née en Europe, l'immigration de cette région du monde ne représente plus qu'un tiers de l'immigration des années 1971-1981. De 1983 à 1987, les dix principaux pays de naissance sont Haïti, le Liban, le Sri Lanka, la France, l'Iran, Hong Kong, El Salvador, le Portugal, le Vietnam et la Pologne.(54,5 % des entrées. Québec, Le Québec en mouvement, 1988). La part relative des immigrants selon les catégories d'admission s'est également modifiée : baisse relative des requérants indépendants, soit des immigrants sélectionnés selon des critères économiques, au profit de la catégorie de la famille et des réfugiés. Ainsi, des 130 159 immigrants entrés au Québec entre 1980 et 1986, 23 238 personnes étaient des réfugiés. En 1988, les demandeurs d'asile présents sur son territoire sont au nombre de 25 000 environ.

Enfin, on doit noter une augmentation significative du poids relatif des immigrants ne connaissant que l'anglais, au cours de cette période, et du nombre de ceux ne connaissant ni l'anglais, ni le français (près de 40 % vers 1987 contre 25 % il y a dix ans) (Termotte, 1988, p. 316; Québec, Évolution de l'immigration internationale au Québec depuis 1980, 1987).

L'immigration à caractère économique de la décennie 1960 et du début des années 1970 semble avoir évolué vers une immigration à caractère familial et humanitaire au cours des années 1980. En corollaire, on observe une baisse du niveau de qualification de la main-d'œuvre immigrée. Au Québec, la proportion des immigrants ayant l'intention d'occuper un emploi de professionnel est passée de 33 % (1975-1977) à 25 % entre 1980 et 1986 (Québec, ibid.). Les taux d'activité de la main-d'œuvre immigrée semblent avoir diminué à comparer avec ce que l'on observait dans la décennie 1960. L'insertion de cette main-d'œuvre se fait dans un contexte plus difficile sur le plan économique et sur le plan culturel : taux de chômage élevés, concentration dans des ghettos ethniques d'emploi dans la région de Montréal où se regroupent près de 90 % des immigrants du Québec, affaiblissement du mouvement syndical, questionnement quant à l'identité québécoise, question linguistique non réglée, etc.

L'IMMIGRATION: SES ASPECTS ÉCONOMIQUE, DÉMOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET CULTUREL

Module 2

Objectifs:

- Comprendre les besoins économiques, démographiques, politiques et culturels du Québec et du Canada.
- Comprendre que ces quatre aspects sont étroitement liés et indissociables de la gestion de l'immigration.

Contenu:

- Besoins économiques.
- Besoins démographiques.
- Besoins politiques et culturels.

Durée:

- Deux heures.

Modalités:

- Exposé, travail en équipes et séance plénière.

Matériel requis:

- Acétates ou photocopies des annexes 2 à 7.

DÉROULEMENT

INTRODUCTION
Besoins économiques

1. Expliquer l'aspect économique de l'immigration.

Lorsqu'un pays accepte des immigrants ou des réfugiés, ce n'est pas dans un but désintéressé ou par acte de charité, même si on invoque des raisons humanitaires. Au Canada, l'immigration, soit le volume d'entrée et la catégorie d'immigrants, est étroitement dépendante du contexte économique. Au fédéral, l'immigration n'a-t-elle d'ailleurs pas été historiquement gérée, au temps des colonies, par le ministère de l'Agriculture et de l'Immigration? Aujourd'hui, par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration? Le critère actuel d'entrée pour les immigrants indépendants n'est-il pas celui de la compétence professionnelle, avant celui de la langue ou de l'allégeance religieuse?

Le Canada pratique une politique d'ouverture et de fermeture du robinet, c'est-à-dire que, lorsque le pays a besoin de main-d'oeuvre, le gouvernement accroît l'entrée des immigrants. Lorsque les besoins de main-d'oeuvre sont comblés ou que le pays subit une récession économique, le robinet se ferme et le volume d'entrée des immigrants diminue.

EXPLORATION
Ouverture et fermeture du robinet

2. Revoir avec les participants le tableau *Histoire de l'immigration* (annexe 2 3) et comparer les colonnes suivantes: période, contexte et volume d'entrée.

OBJECTIVATION

3. Faire remarquer que l'on pratique une politique d'ouverture et de fermeture du robinet, et que les mesures prises par le gouvernement, en ce qui concerne le volume d'entrée, le sont en fonction de la prospérité et de la récession économique.

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- **1930**: Fin de la période «un pays à bâtir»; on accueille 104 806 immigrants au Canada.
- **1942**: Seconde Guerre mondiale, récession économique; on accueille 7 576 immigrants.
- **1950**: période de prospérité économique; augmentation du nombre d'immigrants qui passe de 73 912 à 282 164 au cours de l'année 1957.

EXPLORATION
Niveau d'immigration/taux de chômage, au Canada, 1946-1980

4. Étudier en groupe le tableau suivant (annexe 2):

Niveau d'immigration et taux de chômage, 1946-1980

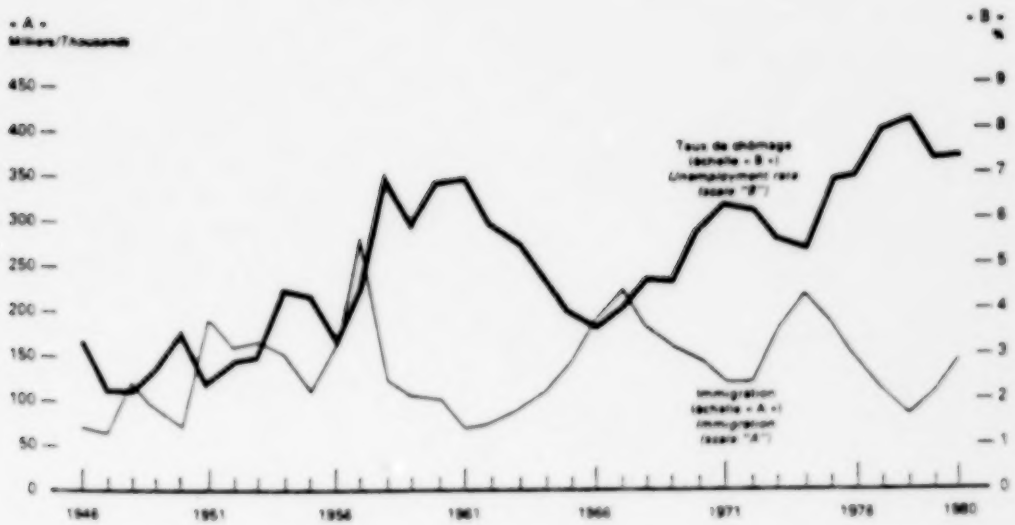

Source: Larouche, Daniel. *Les communautés ethniques. Forces*, n° 73, hiver 86, p. 19.

OBJECTIVATION

5. Faire remarquer que lorsque le chômage augmente, l'immigration diminue, et réciproquement.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

6. Expliquer les idées qui suivent.

A) Les besoins économiques s'expriment en fonction de la main-d'oeuvre:

La grille de sélection pour les immigrants indépendants vise à combler les besoins de main-d'oeuvre du pays. Les immigrants ont historiquement occupé des postes pour lesquels il n'y avait pas de Canadiens ou de Québécois compétents, ou encore, ils ont comblé des postes dont ceux-ci ne voulaient plus ou pas.

Exemple

Dans les années 1960, en pleine période de scolarisation au Québec, on a fait entrer un grand nombre de professeurs venant du Maroc, de France et d'Égypte, pour enseigner dans les écoles secondaires et dans les universités.

Actuellement, peu de Québécois acceptent de travailler comme domestiques ou dans des manufactures. On fait alors appel à des immigrants.

Le Canada recherche de plus en plus des gens qui vont créer des emplois et investir au pays. Nous avons créé deux nouvelles catégories d'immigrants: les entrepreneurs et les investisseurs.

B) L'immigration est une source d'économie. Quand le Canada reçoit des immigrants, il réalise d'énormes économies; il en va de même pour le Québec.

- **Le Québec et l'aspect économique de l'immigration**

1. Le Québec reçoit surtout des immigrants en âge de travailler; ainsi, il fait des économies sur leur entretien jusqu'à cet âge (soins de santé et éducation). Il fait des économies sur la formation de la main-d'oeuvre, laquelle provient de l'extérieur; il n'a pas à payer pour son instruction jusqu'à 16 ans, comme il l'aurait obligatoirement fait pour une main-d'oeuvre locale.

2. La population immigrante recourt moins aux services sociaux que l'ensemble de la population et ce, pour des raisons de langue ou d'écart culturel. Elle préfère utiliser les services traditionnels de chaque communauté (par exemple, le rabbin ou la sage-femme).

3. Certaines catégories d'immigrants n'ont droit qu'à une partie des services sociaux: les immigrants parrainés n'ont pas droit aux allocations de fréquentation des COFI, aux allocations de garderie ou aux prêts-bourses, ni au bien-être social, pour une période de dix ans.

4. Il faut ajouter des économies sur les salaires en ce sens que la réserve de main-d'oeuvre que constituent les immigrants non spécialisés exerce une pression à la baisse sur les salaires. Étant souvent prêts à accepter n'importe quel type de travail plutôt que de retourner dans leur pays, ils connaissent moins les mécanismes de recours contre les abus des employeurs et, souvent, ils ne peuvent s'exprimer avec assez de facilité en français pour s'engager dans des démarches de contestation; ils acceptent des conditions de travail que les travailleuses et travailleurs québécois de vieille souche n'acceptent plus.

5. Finalement, les immigrants participent dans la province et au pays à la production et à la consommation et y apportent une contribution fiscale.

INTRODUCTION
Besoins démographiques

■ Cette partie a pour but d'expliquer de quelle façon les gouvernements fédéral et provincial fixent les niveaux d'immigration ainsi que le volume d'immigrants par année.

7. Expliquer l'aspect démographique[1] de l'immigration.

En ce qui a trait à la planification des catégories d'immigrants, le gouvernement fédéral consulte alors différents organismes et intervenants dans le but, soit d'alimenter sa réflexion, soit de fixer le volume d'entrée de chaque catégorie d'immigrants. Il consulte en fonction de ses trois principaux volets d'orientation, c'est-à-dire une immigration familiale, économique et humanitaire.

A court terme, il planifie en tenant compte de la conjoncture actuelle et des impondérables qui surviennent au sein du pays ou sur la scène internationale, et à long terme, selon l'orientation générale qu'il veut donner à l'immigration. Ainsi, tout en ayant un cadre de référence et d'orientation, il fait également preuve de souplesse.

---

[1] Les informations suivantes sont tirées principalement du document *Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990*, juin 1989, Direction des communications, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

• Le Québec et l'aspect démographique de l'immigration

Actuellement, la politique d'immigration est basée sur la nécessité d'aborder l'avenir démographique du Québec et

> *«[...] se fixe aussi un impératif absolu d'intégration des immigrants à la majorité francophone du Québec. De cette façon, le Québec s'assure que l'immigration soit vraiment un instrument de développement de la spécificité québécoise distincte en Amérique du Nord».* (Consultation sur les niveaux d'immigration, Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations, *MCCI, juin 1989, p. 1)*

Mentionnons que:

> *«[...] la marge de manoeuvre dont dispose le Québec en matière de contrôle du flux d'immigration varie selon qu'il s'agit d'une immigration familiale, humanitaire ou économique. L'immigration familiale est largement fonction des volumes antérieurs et de la volonté des individus de réunir autour d'eux leur famille immédiate. L'immigration humanitaire concerne la sélection à l'étranger des personnes en situation de détresse; elle constitue une responsabilité majeure pour le Québec sur le plan international. Finalement, l'immigration économique concerne le recrutement et la sélection des indépendants. Les objectifs démographiques répondent à des préoccupations concernant l'importance de la population québécoise, son taux de croissance, sa structure par âge et sa composition linguistique et culturelle. Les objectifs sociaux et humanitaires s'expriment surtout par la réunification familiale et l'accueil des réfugiés. Les objectifs économiques visent à appuyer le développement dynamique d'une économie forte et prospère pour l'ensemble des Québécois.»* (Consultation sur les niveaux d'immigration, Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations, *MCCI, juin 1989, p. 4-5.)*

En 1987, compte tenu de la conjoncture économique et sociale du Québec, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration s'est doté de deux priorités :

> *« 1. augmenter progressivement la part québécoise de l'immigration internationale venant s'établir au Canada;*
>
> *2. effectuer un nouvel équilibre selon les catégories d'immigrants en favorisant la venue en plus grand nombre des immigrants de la catégorie des indépendants. »*
> *(Consultation sur les niveaux d'immigration,* Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations, *MCCI, juin 1989 , p. 6)*

Il est clair qu'étant donné la situation démographique du Québec, ce dernier a décidé d'adopter une politique expansionniste, c'est-à-dire d'augmenter le volume d'entrée des immigrants par rapport aux années 1983-1986. Mentionnons que l'actuel volume d'entrée fixé n'est pas le plus important de notre histoire. Néammoins, on semble beaucoup plus préoccupé que par le passé par l'aspect de l'intégration des immigrants. Les organismes de consultation recommandent que l'on favorise l'augmentation des mesures d'accueil et d'adaptation ainsi que les programmes visant à l'apprentissage du français. De plus, contrairement au passé,

> *« [...] les intervenants ont souligné l'importance et la nécessité d'un programme d'information, de sensibilisation et de rapprochement avec la population québécoise de façon à susciter et à créer une nouvelle dynamique entre la population immigrée et la population québécoise francophone ».*
> *(Consultation sur les niveaux d'immigration,* Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations, *MCCI, juin 1989, p. 8)*

8. Expliquer, à l'aide du tableau suivant (annexe 3), l'évolution démographique du Québec.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC

L'évolution de la population du Québec est le résultat de deux facteurs:

1 - l'accroissement naturel,
(soit les naissances moins les décès)
2 - le solde migratoire net,
lui-même résultat de deux phénomènes:
2.1 - la migration internationale
(entrées moins les sorties)
2.2 - la migration interprovinciale
(entrées moins les sorties).

En 1988, on assiste:

1) à un accroissement naturel de ± 39 000
(avec une légère remontée des naissances)
2.1) à un volume de l'immigration internationale à + 25 000
(les départs étant estimés à + 5 000)
2.2) à un solde négatif des mouvements interprovinciaux
de - 9 000
(ceux-ci marquant toutefois une régression)

D'où

2) un solde migratoire net positif qui se poursuit depuis 4 ans.

Et par conséquent, le Québec connaît un:

ACCROISSEMENT NET DE LA POPULATION
de ± 50 000
(Toutefois, entre 1979 et 1988, le poids démographique du Québec, par rapport au Canada, est passé de 26,7 % à 25,6 %)

Source:
Consultation sur les niveaux d'immigration, *Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990. Antécédents et considérations*, MCCI, juin 1989, p. 18.

Le Québec et les migrations interprovinciales

Certains Québécois croient que les immigrants ne veulent pas s'intégrer au Québec francophone, qu'ils abusent de notre hospitalité et qu'à la première occasion ils vont vite le quitter et s'établir chez les anglophones. Ces Québécois n'ont pas tout à fait tort en ce qui concerne le fait que certains immigrants quittent le Québec pour s'établir dans une autre province. Par contre, leur interprétation du phénomène est erronée et contribue à nourrir des préjugés négatifs envers les immigrants.

Selon M. Yvon Leclerc,

> *«L'hypothèse selon laquelle la majorité des personnes qui quittent le Québec s'établissent en Ontario est une demi-vérité car celle-ci subit elle aussi de très lourdes pertes au moment des récessions. [...] Le solde migratoire du Québec et de l'Ontario s'améliore au même rythme que la prospérité économique qui a suivi la récession de 1981-1982. L'ampleur des migrations interprovinciales est assez imprévisible puisqu'un développement économique important comme le boom pétrolier de l'Alberta de 1980-1981, par exemple, peut modifier l'image. En fait, la migration interprovinciale est principalement attribuable à la mobilité d'un certain pourcentage de la main-d'oeuvre qui cherche à améliorer son sort.»*
> *(Conseil des affaires sociales, 1989, p. 14)*

Plus souvent qu'autrement, l'immigrant considère le Québec comme une province et le Canada comme le pays d'adoption. Ce qui est vrai. C'est bien le Canada qui accorde la citoyenneté. L'immigrant croit s'établir non seulement en pays canadien, mais aussi en terre américaine où il est facile de se procurer une maison, une auto, la liberté et de l'argent. Ces perceptions ne

sont pas étrangères à ce que les Canadiens et Québécois ont projeté historiquement comme image sur la scène internationale (entre autres par la publicité et le recrutement).

Outre les immigrants qui quittent le Québec, il ne faut pas négliger de considérer tous les Québécois francophones et anglophones qui vont grossir les importantes communautés québécoises en Californie, en Floride et dans l'Ouest canadien à la recherche d'un emploi, pour de meilleures conditions de travail et de salaire. On se rappellera l'épisode de l'émigration québécoise vers les États-Unis au début du vingtième siècle.

Bien que le solde migratoire ait été négatif au cours des vingt dernières années, il semble changer de cap depuis trois ans. Le MCCI interprète cette nouvelle situation comme étant le fait d'une meilleure situation économique au Québec, et surtout une augmentation de la qualité de la sélection, de l'information aux candidats, de l'accueil mieux structuré et de l'engagement de la province dans ce dossier.

Le poids démographique du Québec au sein du Canada

Depuis quelques années, les Québécois croient que le nombre d'immigrants a augmenté et que ces derniers les envahissent de tous bords tous côtés. Or, lorsqu'on y regarde de plus près, le volume d'immigrants admis dans la province est moindre dans les années 1980 qu'à certaines périodes des années 1960-1970.

■ Illustrer vos propos en présentant sur acétate le tableau suivant (annexe 4).

Immigrants admis au Québec, 1967-1988
(Rogel, J.P., 1989, p. 117)

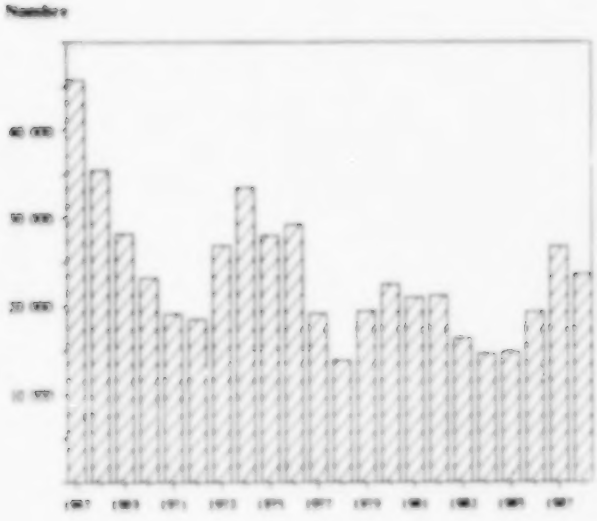

Source: MCCI, Québec

Le Québec n'a jamais reçu le pourcentage d'immigrants correspondant à son poids démographique, d'autant plus que ce pourcentage semble être à la baisse. En 1871, le poids démographique du Québec était de 32,3 p. 100, en 1956 de 28,8 p. 100 et en 1986 de 25 p. 100.

■ Illustrer vos propos en présentant sur acétate le tableau suivant (annexe 5)

Importance relative de la population du Québec au sein du Canada: 1871-1986

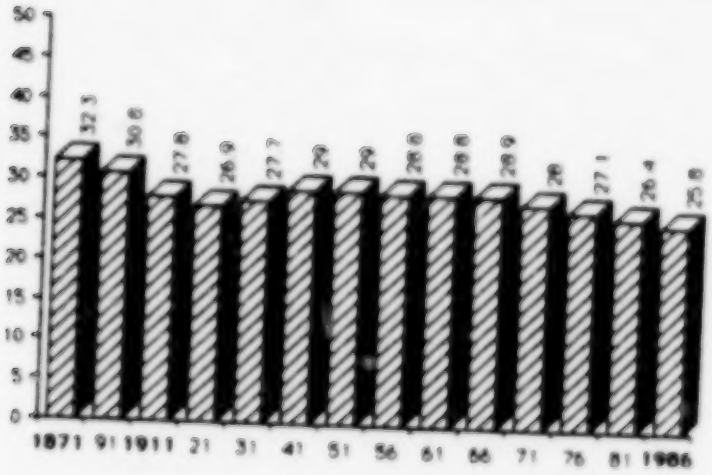

Source: MCCI, Juin 1989. *L'immigration au Québec et son enjeu démographique: données historiques et perspectives d'avenir.*

Dans les années 1960, le Québec accueillait 25 p. 100 des immigrants alors qu'aujourd'hui, on n'en accueille que 18 p. 100. Pour sa part, l'Ontario a de tous les temps accueilli environ 50 p. 100 de l'ensemble des immigrants malgré son poids démographique de 36 p. 100.

Selon le MCCI, en 1988, le Québec regroupe 26 p. 100 de la population canadienne, mais 14 p. 100 de la population immigrée recensée au Canada, alors que l'Ontario accueille 23 p. 100 de la population immigrée. De plus, 87 p. 100 de la population immigrée du Québec vit dans la région de Montréal, y représentant 16 p. 100 de la population.

- Illustrer vos propos en présentant sur acétate les tableaux suivants (annexes 6 et 7).

Importance (en %) de la population immigrée dans la population totale de chacune des provinces canadiennes, 1986

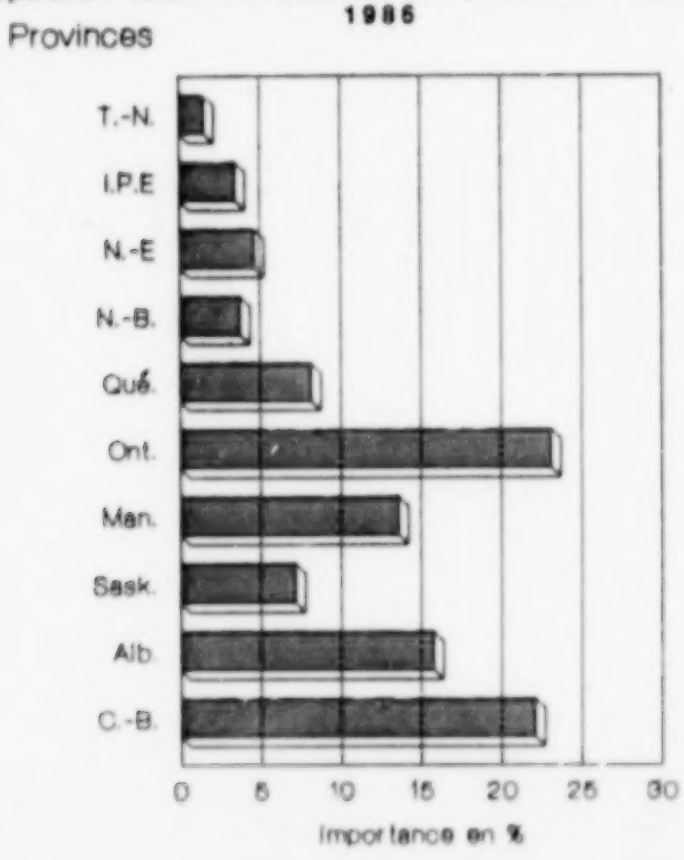

Source : Recensement du Canada, 1986, compilation spéciale, MCCI
MCCI, Avril 1989. *Population immigrée recensée au Québec en 1986 : importance et caractéristiques générales*, p. 8.

Nombre d'immigrants admis au Québec et au Canada 1970-1985

ANNÉE	Québec 1	Canada 2	Taux d'attraction du Québec 3 = 1/2 x 100
1970	23 228	147 713	15,7
1971	19 221	121 900	15,8
1972	18 583	122 006	15,2
1973	26 871	184 200	14,6
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 173	15,7
1981	21 063	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1985	14 884	84 302	17,6

Source: *L'immigration au Québec - Bulletin statistique annuel*, vol. 12, 1985.

En résumé, compte tenu:

1. du déclin démographique du Québec (Avec 1,4 enfant/femme, le Québec ne réussit pas à assurer le renouvellement des générations; il faudrait 2,1 enfants/femme.);

2. du vieillissement inévitable de la population québécoise;

3. de la perte du poids démographique du Québec par rapport à l'ensemble du Canada (Le Québec ne reçoit pas sa part démographique de l'immigration canadienne. Il aurait droit à 25 p. 100 de l'immigration canadienne; il n'en reçoit que 18 p. 100);

4. de la spécificité culturelle et surtout linguistique du Québec (Historiquement, le Québec n'a pas réussi à attirer suffisamment d'immigrants francophones.).

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration favorise:

1. l'augmentation du volume d'entrée des immigrants;
2. l'intégration à la majorité francophone du Québec;
3. l'augmentation de ressources humaines et financières pour l'intégration et l'adaptation des immigrants.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF
Besoins politiques et culturels

9. **Expliquer l'aspect politique et culturel de l'immigration.**

Depuis 1968, le Québec s'intéresse au contrôle de l'immigration sur son territoire. Depuis 1978, il a sa propre grille de sélection qui diffère peu de celle du Canada, sauf au chapitre des points alloués à la connaissance du français. Dans la grille québécoise, on alloue 15 points à la connaissance du français et 2 points à la connaissance de l'anglais, alors que la grille canadienne alloue 5 points à l'une ou l'autre langue.

■ Présenter sur acétate la grille de sélection québécoise (annexe 9).

Grille de sélection québécoise

Les immigrants de la catégorie de la famille et ceux de la catégorie des personnes en détresse ne sont pas soumis à une grille de sélection. Par contre, la catégorie des indépendants doit se soumettre à une grille de sélection qui comporte les huit facteurs suivants :

1. Instruction:		11 points
2. Préparation professionnelle spécifique:		10 points
• de 6 mois:	2 points	
• 6 - 12 mois:	4 points	
• 1 - 2 ans:	6 points	
• 2 - 4 ans:	8 points	
• 4 ans et +:	10 points	
3. Adaptabilité:		22 points
• qualités personnelles:	15 points	
• motivation:	5 points	
• connaissance du Québec:	2 points	
4. Emploi:		15 points
• emploi permanent et temps plein:	15 points	
• possibilité d'emploi:	0 - 10 points	
5. Expérience professionnelle:		10 points

6. Age: 10 points
   - jusqu'à 35 ans inclus: 10 points
   - 36 ans: 9 points
   - 37 ans: 6 points
   - 38 ans: 4 points
   - 39 ans: 2 points
   - 40 ans: 1 point

7. Langues:
   - connaissance du français: 15 points
     - compréhension: 6 points
     - expression orale: 5 points
     - lecture: 3 points
     - écriture: 1 point
   - connaissance de l'anglais: 2 points
     - compréhension: 1 point
     - expression orale: 1 point

8. Parent ou ami résidant au Québec: 5 points

9. Points bonis: 8 points
   - si le conjoint parle français couramment: 4 points
   - si le conjoint est en mesure d'exercer un emploi selon la demande: 4 points
   - présence dans la famille:
     - 1 enfant: 1 point
     - 2 enfants: 2 points
     - 3 enfants: 4 points

Le requérant doit obtenir au moins 50 points sur 108 points pour que sa candidature soit retenue. **Les facteurs de l'emploi et de l'expérience professionnelle ont une importance déterminante dans la grille de sélection : une note zéro, par exemple, à l'un ou l'autre de ces facteurs, entraine le refus d'une candidature.**

Les immigrants entrepreneurs sont une sous-catégorie des immigrants indépendants : peut en faire partie celui ou celle qui crée au moins trois emplois au Québec. Les investisseurs sont ceux ou celles qui démontrent avoir un actif de 500 000 $ et qui sont prêts à en investir une partie au Québec.

Depuis quelques années, le Québec cherche à établir des liens commerciaux avec d'autres pays. Il exporte des matières premières, de la technologie et du savoir-faire, et des ententes sur l'immigration peuvent faire partie du cadre plus général des bonnes relations à établir avec les pays où de tels liens économiques sont possibles. L'accueil des immigrants est en effet la contrepartie des relations économiques et politiques avec certains pays. D'une part, il fait partie de l'établissement de bonnes relations politiques avec les pays dont on vise les marchés et, d'autre part, les néo-Québécois constituent d'excellents ambassadeurs pour aller vendre dans leur pays ou faire connaître aux investisseurs de leur pays les ressources québécoises, sans oublier les relations à établir avec la communauté internationale, surtout en fonction de l'accueil de réfugiés.

Finalement, en matière de besoins culturels, les Québécois ont profité de la venue des immigrants dans différents secteurs de la vie sociale et culturelle. A titre d'exemples, ce sont souvent des Européens qui ont ouvert les divers départements des universités québécoises ou encore qui ont fait fleurir au Québec des arts jusque-là inconnus, comme le ballet ou la musique symphonique. Les familles québécoises ont diversifié leurs coutumes alimentaires et profitent largement de la restauration ethnique. Dans plusieurs secteurs de notre vie tels l'enseignement, la médecine, le sport, l'économie, les Québécois bénéficient de la contribution des communautés ethniques.

Exemple

Mais sait-on qu'à Montréal, on fête tout aussi publiquement depuis quelques années, outre la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Patrick des Irlandais, la fête du Tét des Vietnamiens, le Nouvel An lunaire des Chinois, le Yom Kippour et la Pâque juive, l'anniversaire de Bouddha, le Pongal des Indiens, la journée nationale des Grecs, les saints favoris des Italiens et des Portugais, et la prise de la Bastille des Français!

Ce n'est qu'une illustration de la manière dont le visage du Québec change sous l'influence de ses immigrants. Ceux-ci sont présents dans tous les secteurs de la société et certains d'entre eux réussissent remarquablement. On peut penser au domaine des arts. Gilles Vigneault nous fait toujours danser, mais son violoniste est d'origine coréenne; l'Orchestre symphonique de

> Montréal a atteint la reconnaissance internationale sous la houlette d'un Français[1] ; l'oscar du film d'animation en 1988 a été remporté, au nom de l'Office national du film du Canada, par un Suisse[2] d'origine; les Grands Ballets canadiens ont été fondés par une danseuse émigrée de l'Opéra de Berlin... et on pourrait allonger la liste. Les néo-Québécois font aussi leur marque dans des domaines moins spectaculaires mais tout aussi importants. En recherche scientifique, les grands noms sont souvent des immigrants récents: c'est notamment vrai en cancérologie, en cardiologie, en optique laser et en informatique. Si vous voulez vous entraîner à la prononciation de noms étrangers, plongez-vous dans l'Annuaire de la recherche de l'Université McGill! (Rogel, J.P., 1989, p. 94)

[1] Il s'agit plutôt d'un Suisse, Charles Dutoit [N.D.L.R.].

[2] Il s'agit plutôt d'un Français, Frédéric Back [N.D.L.R.].

L'IMMIGRATION: SES ASPECTS LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE ET LES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS

Module 3

Objectifs:

- Comprendre les éléments du cadre légal, réglementaire et administratif à l'intérieur duquel fonctionne le système québécois d'immigration.

- Combattre les préjugés suivants: «n'importe qui peut entrer au Canada et au Québec», «les immigrants profitent de tous les services gratuitement», «ils viennent ici pour profiter du bien-être social», «ils font venir leurs parents improductifs et malades».

Contenu:

- Explication des statuts légal et réglementaire ainsi que des catégories d'immigrants.

Durée:

- Une heure.

Modalités:

- Exposé et séance plénière.

Matériel requis:

- Acétates ou photocopies de l'annexe 9.

DÉROULEMENT

INTRODUCTION

1. Expliquer les aspects légal et réglementaire de l'immigration.

Dès l'adoption de la Constitution canadienne, l'immigration revêt un caractère permanent. Les immigrants viennent donc au Canada pour y rester et bâtir leur vie. Depuis 1960, le système canadien de l'immigration s'appuie sur trois principes auxquels correspondent, grosso modo, les trois catégories d'immigration:

1. Principe de la non-discrimination;
2. Principe de la réunification des familles;
3. Principe de considérations humanitaires.

Les assises du système canadien d'immigration

Ces assises sont essentiellement les mêmes depuis 1967. Avant cette date, et surtout avant 1962, la sélection des immigrants, bien que faite en fonction de considérations économiques et familiales, excluait explicitement les ressortissants de la plupart des pays afro-asiatiques. Les trois principes désormais appliqués sont les suivants :

1. La non-discrimination

Le premier de ces principes est celui de la non-discrimination[1]. En effet, les critères de sélection des immigrants sont basés essentiellement sur des éléments objectifs d'application universelle, comme l'âge, le degré d'instruction, la formation et l'expérience professionnelle, l'adaptabilité, la situation du marché du travail pour la profession projetée, la connaissance du français et de l'anglais, le tout sans référence à la race, l'origine ethnique ou nationale, la religion ou le sexe[2].

Ces critères de sélection servent à évaluer les demandes des immigrants de la catégorie des indépendants, c'est-à-dire ceux dont l'établissement au pays est souhaité pour des motifs d'ordre essentiellement démographique et économique.

2. La réunification des familles

Le deuxième principe est celui de la réunification familiale. Toujours sur une base non discriminatoire, le système d'immigration en vigueur permet aux citoyens canadiens et aux immigrants installés au Canada de parrainer l'admission au pays des membres de leur famille immédiate restés à l'étranger, le tout à certaines conditions. Les immigrants admis en fonction de ces parrainages font partie de la catégorie de la famille et ne sont pas soumis à des critères de sélection proprement dits.

---

[1] Dans ce texte, on entend par ce terme l'absence de discrimination qui serait fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion ou le sexe.

[2] Dans le cas des couples, les requérants ont le choix de faire évaluer l'homme ou la femme en tant que requérant principal. Compte tenu de l'importance du critère emploi, il est parfois plus avantageux pour l'un que pour l'autre d'être sélectionné à titre de requérant principal.

Cette politique de réunification familiale est nécessaire en grande partie à cause du caractère permanent de l'immigration au Canada. L'objectif du système étant de faire des immigrants des résidents permanents, et, éventuellement, des citoyens à part entière, il va de soi qu'on facilite l'admission des membres de leur proche famille. Les pays qui pratiquent une immigration temporaire et conjoncturelle, dictée par les besoins à court terme de leur marché du travail, ont généralement des politiques beaucoup plus restrictives à cet égard.

3. Les considérations humanitaires

Finalement, le troisième principe fondamental est d'ordre humanitaire. Il est en effet reconnu essentiel pour le pays d'assumer ses responsabilités internationales en matière d'accueil des réfugiés et des personnes en situation de détresse à travers le monde. Appliqué depuis la période de l'après-guerre, ce principe a obtenu sa reconnaissance formelle avec l'insertion, dans la loi d'immigration de 1976, de la catégorie des réfugiés et des personnes en situation particulière de détresse.

Ces principes fondamentaux ont été formulés et adoptés par le gouvernement fédéral il y a déjà plusieurs années. Dès le début, toutefois, le Québec y a adhéré d'emblée. En effet, l'application de critères de sélection objectifs et non discriminatoires est tout à fait conforme à l'esprit de la Charte québécoise des droits et libertés, tandis que les politiques de réunification familiale et d'accueil des réfugiés répondent à des préoccupations d'ordre social et humanitaire que le Québec partage depuis longtemps.

A l'occasion de la signature de l'entente Couture-Cullen, le Québec a renouvelé formellement son adhésion à ces principes de base qui sous-tendent le système d'immigration canadien.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

2. Présenter aux participants, sur acétate, le tableau *Les non-citoyens canadiens* (annexe 9) et expliquer brièvement les catégories d'immigrants.

LES NON-CITOYENS CANADIENS

RÉSIDENT PERMANENT - trois catégories :
(anciennement immigrant reçu)

immigrant indépendant: 1 personne (+famille immédiate) acceptée en vertu de sa qualité professionnelle et du besoin canadien en matière de main-d'oeuvre.
famille: lien de parenté avec un citoyen canadien ou résident permanent du Québec. Soutien financier.
réfugié: accepté en vertu d'un programme d'aide humanitaire spécial.

PERSONNE EN ATTENTE DE STATUT

réfugié politique:
accepté en vertu de la Convention internationale de Genève.

RÉSIDENT NON PERMANENT - 6 catégories:
(temporaire)

illégal:
en situation irrégulière.

étudiant étranger:
permis de séjour d'un an renouvelable.

travailleur temporaire:
permis de séjour d'un an renouvelable.

touriste:
permis de séjour d'un maximum de 3 mois.

personne en séjour thérapeutique:
plus ou moins trois mois, renouvelable.

détenteur du permis du ministre fédéral:
pour tous les cas particuliers,
3mois/6mois/1an, renouvelable.

3. Faire remarquer que:

1. La gestion de ce système requiert un degré complexe d'organisation et de réglementation. Toutefois, il faut tenir compte d'une multiplicité de situations possibles, compte tenu du «caractère humain du phénomène migratoire, qui se laisse difficilement enfermer dans des définitions administratives ou légales».

2. Chaque non-citoyen possède un statut codé qui, selon le cas, lui donne accès à un ou à plusieurs services de l'État.

3. Selon le statut, le non-citoyen relève du régime fédéral ou provincial, ou des deux. C'est toutefois le fédéral qui accorde, à la demande, le statut de citoyen canadien.

4. Le nombre d'immigrants dans chacune des catégories est variable annuellement, tout comme le volume total d'entrée d'immigrants, et celui-ci est déterminé en fonction des besoins de main-d'oeuvre et des besoins démographiques et culturels.

5. Chaque non-citoyen doit être accepté en vertu des critères déterminés par le Canada ou le Québec, et non l'inverse. Ce n'est pas l'immigrant qui décide s'il peut entrer au pays, mais bien le gouvernement canadien.

6. Le titre des catégories change selon les décennies ou les refontes de programmes.

7. À notre connaissance, il n'y a pas d'étude sur la relation entre le statut d'un non-citoyen et l'attitude des élèves en milieu scolaire. Néanmoins, nous pouvons supposer certaines corrélations:

   7.1. les immigrants qui s'intègrent plus vite sur le marché du travail et qui ont accès aux cours de français font profiter leurs enfants de leur apprentissage linguistique;

   7.2. certains immigrants développent plus de liens avec le gouvernement fédéral qu'avec le provincial; par conséquent, l'enfant s'identifiera plus facilement au système fédéral qu'au système provincial;

   7.3. les personnes en attente de statut vivent dans l'insécurité; ils ne peuvent prendre racine et s'engager dans la vie de l'école, ce qui se répercute sur l'enfant et sur son travail à l'école.

L'IMMIGRATION: SON ASPECT SOCIAL, L'INTÉGRATION ET L'ADAPTATION DES IMMIGRANTS

Module 4

Objectifs:

- Comprendre le processus d'intégration des immigrants
- Comprendre le processus de communication interculturelle

Contenu:

- Les notions d'intégration et d'adaptation.

Durée:

- Une heure.

Modalités:

- Exposé, travail en équipes et séance plénière.

Matériel requis:

- Acétates ou photocopies des annexes 10 et 11.

DÉROULEMENT

EXPLORATION
L'intégration

1. L'animateur écrit au tableau les questions suivantes:

Qu'entend-on par le terme «intégration»?

Quels sont les comportements que les immigrants doivent adopter pour que nous les considérions comme vraiment Québécois et intégrés à la société?

Doivent-ils adopter des modes de vie, des systèmes de valeurs identiques à ceux de la majorité? Et si oui, lesquels?

À partir de quel moment peut-on les considérer comme Québécois? Selon vous, combien faut-il de générations pour qu'ils deviennent des Québécois à part entière? Ou seront-ils à nos yeux d'éternels étrangers?

En équipes, les participants doivent répondre aux questions. Un rapporteur prend des notes, sous forme schématique, pour chacun des points importants soulevés au cours de la discussion.

OBJECTIVATION

2. **Après 30 à 45 minutes, en séance plénière, l'animateur reprend une à une les questions. Il demande à chacun des rapporteurs les points qui ont été soulevés dans leur équipe, les inscrit au tableau et discute des réponses obtenues.**

■ Ces questions n'ont pas de réponses absolues. Elles doivent susciter la réflexion des participants sur ce phénomène très complexe qu'est l'intégration.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

3. **Préciser les nuances entre adaptation, intégration et assimilation.**

Lorsque l'on dit qu'une personne s'est adaptée au pays, c'est qu'elle s'accommode d'une certaine situation, qu'elle fonctionne bien, qu'elle a trouvé un équilibre relatif dans sa vie. L'assimilation, c'est l'action de rendre semblable au reste de la communauté. L'intégration consiste en l'opération par laquelle un individu ou un groupe d'individus s'incorpore à une collectivité, à un milieu. On dira des Asiatiques qu'ils se sont bien adaptés à la vie québécoise, mais se sont-ils bien intégrés?

Exemple

Prenons le cas d'un jeune Asiatique installé au Québec depuis douze ans. Il est incrit au cégep en sciences humaines. Très appliqué et très studieux, il obtient d'excellentes notes et a une moyenne de 90 p. 100. Son copain québécois, tout aussi intelligent mais moins appliqué dans ses travaux, a une moyenne légèrement plus basse. Les deux amis s'inscrivent en droit à l'Université de Montréal. Aux examens d'entrée, qui ne nécessitent pas d'étude mais plutôt des connaissances générales et une façon québécoise de penser, l'ami québécois réussit bien, alors que l'ami asiatique rate l'examen. Malgré l'excellence de son dossier, ce dernier ne peut entrer à la Faculté de droit alors que son copain québécois, lui, entrera.

Cette situation témoigne que, malgré toute la bonne volonté et le travail d'un immigrant pour faire partie de la société québécoise, il peut, dans un premier temps, s'adapter et fonctionner, mais l'intégration demeure un processus très long et très complexe, car il est extrêmement difficile de comprendre toutes les subtilités d'une culture. Etre intégré, c'est en quelque sorte bien manipuler les différents codes culturels, qu'ils soient verbaux ou non verbaux. L'intégration touche tous les domaines de la vie en société.

Rappelons que, pour plusieurs Québécois, l'adaptation et l'intégration ne sont pas toujours faciles au sein de leur propre culture. Il se peut que certains Québécois ne réussissent pas l'examen, tout comme l'étudiant asiatique, mais la raison en sera probablement différente. Il est effectivement difficile de reconnaître la dimension culturelle dans une situation, mais il faut du moins la considérer comme possible dans certains cas.

EXPLORATION
L'intégration des Vietnamiens

4. Si le temps le permet, demander aux participants de lire individuellement le texte suivant. Recueillir les commentaires.

L'INTÉGRATION DES VIETNAMIENS

Do, Quy Toan*[1] , Médium, *n° 32, été 1989, p. 10-11.

Au moment où les «boat people» vietnamiens commencent leur quinzième année de vie au Québec et au Canada, un regard d'ensemble sur cette communauté, parmi les plus récentes à être accueillies ici, donne une impression générale de réussite : un très grand nombre de Vietnamiens parlent la langue française, beaucoup parlent aussi l'anglais. Les professionnels, médecins, pharmaciens, ingénieurs, professeurs trouvent assez facilement des emplois adéquats. D'autres

---

[1] Lettré vietnamien de renom, l'auteur est professeur en sciences comptables à l'UQAM et à l'Université McGill.

s'inspirent rapidement de l'esprit d'entreprise nord-américain pour ouvrir restaurants et épiceries, garages, salons de coiffure, se font courtiers en immeubles ou en placement, ou encore créateurs de logiciels et même de mode.

Les autres Vietnamiens occupent des emplois qui ne demandent pas de formation spéciale, en attendant d'acquérir les connaissances leur permettant d'accéder à des carrières exigeant des qualifications particulières. Les Vietnamiens, semble-t-il, dépendent très peu de l'assurance-chômage. Les enfants vietnamiens ont fréquenté l'école française bien avant la loi 101. Ils apprennent d'ailleurs l'anglais hors de l'école, suite à l'invasion des médias américains (TV, comic books, chanteurs populaires). L'élève vietnamien est travailleur et discipliné. Il se classe en général au-dessus de la moyenne, assez souvent parmi les meilleurs. Il a de qui tenir, puisque l'employé vietnamien type ne discute pas l'ordre de son supérieur, accepte de faire des heures supplémentaires sans manifester son mécontentement, et ne sera jamais l'initiateur d'une grève.

En somme, les Vietnamiens constituent une minorité peu «visible» et surtout pas bruyante. Est-ce à dire qu'ils sont bien «intégrés»? Pour le moment, la réponse est négative. D'une part, en effet, on leur reproche un manque de participation. Ils semblent passifs, expriment peu ou pas du tout leurs opinions personnelles et évitent de prendre position. On devine mal leur pensée derrière leur sourire poli. Ils apparaissent mal à l'aise quand ils ne sont pas nombreux, en groupe. Par ailleurs, les professeurs remarquent que les élèves vietnamiens s'intéressent moins que les autres aux activités parascolaires, que les parents «poussent» trop leurs enfants et que le désir, très commun chez les parents vietnamiens, est de faire de leurs enfants des médecins!

Du côté vietnamien, derrière l'apparence de réussite se cachent de réels problèmes : les très jeunes, venus au Québec en bas âge ou nés ici, fonctionnent très bien hors de l'enceinte familiale, mais ils sont conscients du fait que «les règles du jeu» vont changer quand ils rentreront chez eux. Par exemple, à l'école, ils peuvent appeler leurs professeurs par leurs prénoms, ils se parlent entre eux en français, on les encourage à s'exprimer librement et de façon directe.

Chez eux, la conversation courante doit se faire en vietnamien et l'on rappelle à l'enfant qu'il doit employer les locutions de politesse traditionnelles. Pour les plus âgés, le conflit parent-enfant (car c'est bien de cela qu'il s'agit) concerne les questions de liberté individuelle, de responsabilité et d'autorité parentales. Ce conflit peut éclater lors d'une sortie avec une personne de l'autre sexe, mais encore plus quand il s'agit de mariage. Le conflit peut également survenir à l'occasion du choix de carrière, si l'enfant considère que toute carrière est bonne, alors que les parents conservent une prédilection pour les grands diplômes et les carrières «prestigieuses».

Sur un autre plan, une source de conflit peut provenir du fait que la femme travaille hors du foyer, alors que la tradition l'y consigne. Le conflit aura les caractères d'un drame quand elle est l'unique gagne-pain de la famille. La situation de nombreuses personnes du troisième âge peut aussi être dramatique, surtout quand elles ne parlent aucune des deux langues du pays d'accueil. Grâce à la pension de vieillesse, elles ne vivent pas vraiment à la charge des enfants, mais elles ne sont pas non plus autonomes. Pour la plupart, elles n'ont plus de rôle à jouer : il n'y a presque plus de petits-enfants à garder, et leur expérience de la vie semble inutile dans un monde si différent de celui qu'elles ont connu.

Deux remarques seraient ici utiles. Tout d'abord, les problèmes auxquels sont confrontés les immigrants vietnamiens ne remontent pas à 1975, quand les «boat people» sont arrivés au Québec. Cet écart entre les générations existait déjà au Vietnam depuis au moins un demi-siècle, suite à l'apport de la culture française, et il s'est encore élargi à partir des années 1950. Il témoigne du bouleversement social causé par la guerre et au moins en partie, par la présence massive des forces américaines. Cependant, ces problèmes revêtent une ampleur et une urgence exceptionnelles: ampleur, le conflit des générations n'est que le reflet du problème de la survie de la culture traditionnelle face à la culture dominante du pays d'accueil, urgence, on est une minorité et il faut trouver rapidement une solution au risque d'être submergé.

Un deuxième point mérite d'être souligné : l'intégration n'est pas un problème particulier aux Vietnamiens; il se pose également à d'autres immigrants, surtout à ceux dont la culture d'origine s'éloigne le plus de la culture occidentale. Les Vietnamiens peuvent donc s'inspirer de ce qui a été réussi ailleurs, et la solution que les Vietnamiens trouvent à leurs problèmes pourrait servir de source d'inspiration à d'autres communautés.

Cette solution, les Vietnamiens l'ont recherchée très tôt et avec ardeur. Dès 1976, dans tous les milieux, dans tous les regroupements vietnamiens de différentes classes d'âge, on s'est penché sur ce problème de l'intégration. Les résultats de ces recherches ont fait l'objet d'articles dans les journaux et périodiques en langue vietnamienne. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le cheminement des idées.

Quand ils parlent d'intégration, certains Vietnamiens se souviennent en particulier d'un épisode de leur histoire, qui se situe au dix-septième siècle, alors qu'ils ont joué le rôle d'hôte et ont accueilli des «boat people» chinois, des «loyalistes» venus se réfugier chez eux quand la dynastie des Mings a été renversée et remplacée par la dynastie des Quings en Chine. Le seigneur Hien Vuong qui régnait alors au Sud-Vietnam, avait aidé ces quelque trois mille Chinois à s'implanter à l'extrême sud du pays, qui commençait à peine à être défriché à l'époque. Ils y ont rapidement prospéré, ont adopté les coutumes du pays, ont parlé la langue et, après quelques générations, se sont fondus dans la nation hôte.

Est-ce que l'histoire va se répéter ici ? Non, disent les Vietnamiens. L'élément racial est relativement proche, la langue vietnamienne comporte un apport important de chinois, et surtout, les deux cultures subissent profondément l'influence des trois grands courants de la pensée orientale : confucianisme, taoïsme et bouddhisme. Quand ces Chinois ont été «intégrés», ils n'avaient donc, à toutes fins utiles, presque rien perdu de leur culture d'origine.

Quand les Vietnamiens analysent leur comportement, ils réalisent que leur attitude dominante, au cours des premières années, est une attitude de refus traduisant un réflexe d'autodéfense. On vient d'arriver dans un milieu où presque tout semble

différent, et comme on n'a pas le temps d'examiner les choses en profondeur, on considère que garder ses habitudes de vie et ses croyances, c'est garder son identité. Cela apparaît tellement sécurisant!

Très tôt, cependant, on s'aperçoit que le changement est inéluctable, qu'il se fera avec ou sans notre participation, et qu'il est illusoire d'essayer de conserver son identité. On se rappelle alors l'adage vietnamien : «Quand vous entrez chez quelqu'un, suivez ses habitudes.» Plus ou moins apaisé dans ses émotions, on examine avec beaucoup plus d'objectivité et l'on se rend compte que tout n'est pas parfait chez soi, comme tout n'est pas mauvais chez l'autre. On va donc faire un choix, pour garder et transmettre aux générations futures les éléments «intégrables» qui font la valeur de la culture traditionnelle : l'esprit de tolérance, le sentiment de gratitude, la notion d'interdépendance au sein de la collectivité (famille, entreprise, cité...), le respect des valeurs morales et spirituelles.

Il est intéressant de noter que tous ces éléments très estimés des Vietnamiens ne sont pas exclusifs à leur culture, et l'on n'a pas besoin de remonter loin dans le passé pour les retrouver dans l'héritage culturel d'ici, un héritage qu'on a négligé et laissé tomber en désuétude. De toute façon, après avoir choisi les éléments qu'ils désirent conserver, les Vietnamiens doivent les mettre à jour et les adapter aux conditions réelles de la vie d'ici. Ce travail se fait en tempérant ces éléments par l'adjonction de notions opposées : ainsi, il faut que la tolérance et la patience s'accompagnent de dynamisme, que le souci de la collectivité ne conduise pas à l'étouffement de l'individu, que la recherche des valeurs morales et intellectuelles ne soit ni une condamnation, ni une entrave au progrès de la vie matérielle... On arrive ainsi à un équilibre qui satisfait pleinement la prédilection des Vietnamiens pour la conciliation et l'harmonie.

L'intégration ainsi conçue n'est ni une assimilation, ni la domination de la culture du pays d'accueil. Elle est acceptable à toutes les communautés. Et quand ces communautés sont pleinement conscientes du fait qu'elles sont appelées à vivre ensemble «pour le meilleur et pour le pire» sur cette terre dont certains ont hérité et que d'autres ont choisie comme patrie, elles doivent développer une vision

commune du futur et essayer de la réaliser. En vivant pleinement les valeurs de sa tradition, chaque groupe adopte en même temps une attitude de respect envers les autres et cherche sincèrement à les comprendre. Ceci permet à chacun de trouver chez les autres des valeurs qu'il ne trouve pas dans ses traditions. C'est le point de départ d'un travail d'échange fructueux et d'interpénétration.

Il existe à Montréal un organisme qui a comme but de promouvoir ce travail, le Centre interculturel Monchanin. Le choix fait récemment d'une nouvelle appellation, «confluence», est très significatif, comme l'est aussi une autre décision récente qui prend valeur symbolique : l'autorisation par la Gendarmerie royale du Canada du port du turban et de la dague, afin de permettre aux Sikhs de s'y engager.

Il reste certes beaucoup à faire, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, surtout dans les écoles, où se joue l'avenir du pays. Il reste des préjugés, il y a des frictions, mais honnêtement, bien moins ici qu'ailleurs! Ce pays possède les meilleures conditions pour réaliser une vision de paix et de bonheur sur terre. Ce pays est relativement jeune, il est riche, le peuple est accueillant et généreux et le gouvernement prône le multiculturalisme. Cette vision de paix et de bonheur devrait pouvoir se réaliser tout d'abord ici, sinon on peut douter qu'elle trouve jamais à se réaliser.

5. On peut aussi exposer le cas suivant (annexe XI) et demander aux participants ce qu'ils en pensent:

> **Histoire de cas**
>
> Un jeune Vietnamien ou un jeune Italien qui, traditionnellement, voue un grand respect aux aînés a, par socialisation avec d'autres jeunes Québécois, appris à sacrer ou à être moins respectueux envers ses professeurs. Dira-t-on que ce jeune s'est intégré à la société québécoise, ou bien que c'est un de ces immigrants qui ne savent pas vivre?

Les Juifs orthodoxes ou les Hindous se coiffent et s'habillent d'une manière singulière et choquante pour certains Québécois. Leur apparence est-elle vraiment aussi dérangeante que celle de nos jeunes punks ou skinheads, ou tout simplement que celle de notre voisin qui n'a aucun goût?

OBJECTIVATION

Rappeler que certains comportements dans notre société sont codifiés, interdits ou mis de l'avant, tandis que d'autres comportements tels l'habillement, la coiffure sont laissés à la discrétion de chacun.

Rappeler que l'on devient légalement Canadien et Québécois beaucoup plus rapidement que socialement. Ainsi, les immigrants acquièrent des droits et des responsabilités de citoyens bien avant d'être acceptés par leurs concitoyens québécois. D'où certains malaises et contradictions, tant chez les nouveaux arrivants que chez les Québécois.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

6. Expliquer les étapes d'intégration:

Les quatre types d'adaptation sont basés sur les travaux de la sociologue Graciela Duce.

A) Adaptation fonctionnelle

Dans un premier temps, dès l'entrée au Québec de nouveaux arrivants, ceux-ci doivent assurer leur survie de base en termes économiques, c'est-à-dire se trouver un logement, du travail et une école pour les enfants. Aussi longtemps que les nouveaux arrivants n'ont pas réussi à assurer leur survie de base, ils pourront difficilement avoir une contribution que l'on peut associer à la société et une participation active à la vie sociale, culturelle et politique. Selon certaines études, cette étape se franchit d'autant plus vite si les nouveaux arrivants reçoivent l'aide de leur communauté ethnique qui assume l'accueil. Contrairement à la croyance populaire, les communautés ethniques de Montréal ne forment pas des ghettos mais favorisent l'intégration des immigrants. D'ailleurs, le gouvernement préfère les communautés culturelles comme service d'accueil, plutôt que de créer lui-même des organismes d'accueil, dont il aurait la responsabilité.

B) Adaptation sociale

Dans un deuxième temps, les nouveaux arrivants doivent harmoniser leur vie familiale au contexte québécois. Ils doivent définir un nouvel équilibre entre les valeurs et le mode de vie traditionnel et ceux de la société d'accueil. Bien souvent, la vie familiale, les relations hommes-femmes, les relations parents-enfants, les relations avec les voisins sont bouleversées. Les immigrants doivent remettre un certain nombre de choses en question et trouver un nouvel équilibre, sinon ils pourront difficilement assurer une présence déterminante à l'extérieur de la maison. Contrairement à la croyance populaire, il est impossible pour une famille immigrante de garder totalement sa culture au sein d'une culture majoritaire. En effet, la rencontre des cultures amène des changements. Il arrive très souvent qu'un jeune néo-Québécois, après quelques années, retourne en vacances dans le pays de ses parents, pays auquel il aura de la difficulté à s'identifier. Il dira : au Québec, on m'identifie comme Italien, et en Italie, on m'identifie comme Québécois.

C) Adaptation culturelle

Dans un troisième temps, le nouvel arrivant pourra prendre part et contribuer à la vie sociale, culturelle, politique et économique québécoise. On remarquera sa présence et ses contributions multiples sur la scène publique : participation à des comités, à des activités communautaires, etc., au sein de son groupe culturel et sur la scène québécoise, à des manifestations culturelles et artistiques sur la scène montréalaise.

D) Adaptation structurelle

Finalement, on peut reconnaître l'ancienneté de l'implantation d'une communauté par sa représentation dans l'ensemble des structures sociales, économiques, politiques, etc., ainsi que dans des conseils d'administration, dans les médias et les institutions publiques.

Si on peut schématiser ainsi les étapes d'intégration d'une communauté culturelle dans son ensemble et soutenir qu'il faut un certain nombre d'années pour qu'une communauté traverse chaque étape d'adaptation, il faut aussi prendre en considération que les trajectoires et histoires de vie individuelles varient, et que certains individus vont réaliser entièrement leur adaptation en très peu de temps, alors que d'autres ne la réaliseront jamais. Mais on peut ici comparer cette non-intégration à la situation de certains asociaux issus de la société majoritaire, dont la vie se situe à peine à l'intérieur de la première phase d'adaptation fonctionnelle (certains bénéficiaires de l'aide sociale, certains criminels, certains déficients, etc.).

Rappelons que la société d'accueil elle-même ne représente pas un bloc homogène; on y retrouve des sous-cultures, des inégalités sociales, des villes, des provinces et des habitants différents. Tout comme les immigrants, d'ailleurs, ne constituent pas un bloc homogène; leur seul point commun est le fait d'être des étrangers au Canada.

De nombreux facteurs vont également déterminer le rythme d'intégration de chacun des membres des communautés culturelles:

1. les expériences individuelles avant la migration;
2. le bagage de connaissances, les pratiques culturelles et les valeurs du groupe d'origine;
3. le lien politique ou l'absence de lien entre le pays de départ et le pays d'arrivée;
4. les préjugés actuels ou historiques véhiculés parmi la population d'accueil envers les nouveaux arrivants;
5. le passage d'un monde rural à un monde urbanisé ou à un monde très industrialisé;
6. la présence dans la société d'accueil de la communauté culturelle d'origine facilite, selon certaines études, l'intégration.

D'autres facteurs de nature plus personnelle influencent aussi le processus d'installation dans la société d'accueil:

1. l'âge d'entrée;
2. la langue maternelle;
3. le degré d'instruction;
4. les relations hommes-femmes;
5. la conception de l'organisation du travail et du temps;
6. l'état civil;
7. le niveau économique.

■ Rappeler les grandes idées du concept de culture, soulignant ainsi que la rencontre avec les immigrants est en fait une rencontre de deux identités culturelles, cultures et identités. (*cf. cahier 1, module 1*).

EXPLORATION
Les Chinois de l'Est

7. Faire lire individuellement le texte suivant intitulé *Les Chinois de l'Est* (*La recherche sociographique*, janvier-avril 1981, Pierre Anctil, «Chinese of the Eastern States», 1881).

[...] En janvier 1881, le Massachusetts Bureau of Statistics of Labor remettait son douzième rapport annuel à la législature de cet État, sous forme d'un document officiel de plus de cinq cents pages touchant toutes sortes d'aspects de la production manufacturière dans la région. A l'intérieur de cet ouvrage, en pages 469 et 470, s'étalait, sur trois paragraphes et apparemment sans avertissement préalable, le plus sévère jugement social jamais émis à l'endroit des travailleurs québécois émigrés en Nouvelle-Angleterre. Son auteur, le docteur Carroll D. Wright, chef du Bureau of Statistics of Labor, entamait le sujet par la condamnation suivante:

[...]

«A quelques exceptions près, les Canadiens français sont les Chinois des États de l'Est. Ils ne portent aucun intérêt à nos institutions civiles et politiques ou à notre système d'éducation. Ils ne viennent pas ici pour s'établir parmi nous, ou pour acquérir le statut de citoyen et donc pour s'intégrer à nous, mais plutôt pour séjourner ici quelques années comme des étrangers. Ils ne nous atteignent que par leur travail et quand ils ont obtenu de nous ce qu'ils désirent, ils l'emportent avec eux dans leur patrie pour le faire fructifier là. Ils représentent une horde prête à envahir nos industries et non pas un courant d'émigration permanente. Le droit de vote et tout ce qu'il implique les laisse indifférents: rarement s'en trouve-t-il un qui souhaite se faire naturaliser. Si possible, ils n'envoient pas leurs enfants à l'école, mais tentent plutôt de les placer dans une manufacture dès leur plus jeune âge. Dans ce but, ils mentent à propos de l'âge de leurs enfants avec la plus grande audace. Ils mentent aussi quant à leur degré d'instruction, déclarant qu'ils ont été

à l'école selon la limite de temps prescrite par la loi, alors que cela est faux et qu'ils n'ont aucune intention de les y envoyer. Si, par hasard, ils sont finalement coincés par des inspecteurs, sans possibilité de réplique, ils préfèrent alors souvent ramasser le peu de biens qu'ils ont et déménager dans une autre localité où ils ne sont pas connus, afin de pouvoir, par les mêmes supercheries, échapper aux contrôles des écoles et garder leurs enfants au travail dans les manufactures. Et si, comme il arrive parfois, ils ne peuvent d'aucune manière éviter la pleine application de la loi, alors l'impassibilité de leurs enfants achève d'épuiser les maîtres en ce qui semble être une tâche impossible.

Ces gens ont toutefois un bon trait de caractère: ils sont des ouvriers infatigables et dociles. Ils n'exigent rien d'autre que d'être en mesure de travailler et se moquent bien de qui les dirige et comment. Gagner autant que possible indifféremment du nombre d'heures de travail, vivre dans le plus grand dénuement afin d'éviter le plus possible la dépense et afin de grossir leurs économies et de les sortir du pays une fois accumulées; voilà en somme le but des Canadiens français qui habitent nos régions industrielles. S'ils doivent enfin se procurer une détente quelconque, en ce qui concerne les hommes, elle se limitera à boire, fumer et flâner...»

OBJECTIVATION

8. En séance plénière, amorcer une discussion sur le comportement des immigrants.

DÉVELOPPEMENT EXPLICATIF

A) La recherche de contact

L'individu est attiré par ce qu'il ne connaît pas et ne sent pas son appartenance remis en question lorsqu'il rencontre des individus différents de lui. Il est dans un état de bonne réception vis-à-vis de l'Autre. Sa curiosité est élevée.

B) Éviter et ignorer tout ce qui est différent de soi (une certaine différence)

Tout au long de sa vie, l'individu se placera dans des situations qui lui éviteront le plus possible des interactions avec d'autres individus qui ne font pas partie de son cercle d'appartenance immédiat. Exemples: habiter dans un quartier homogène de sa communauté; travailler dans ce même quartier. Fréquenter essentiellement des personnes de sa famille immédiate; choisir des amis essentiellement de sa classe sociale; absence d'intérêt pour des voyages à l'étranger et désir d'être confirmé dans ses généralisations, stéréotypes et préjugés.

C) Se sentir agressé par tout ce qui est différent de soi (paranoïa qui cherche sa justification)

Cet individu n'est pas prêt à entreprendre une prise de conscience. Il est incapable de faire l'exercice de vérifier en lui-même ce qui le remet en question lorsqu'il se trouve en présence d'une différence. Son comportement est toujours le mieux adapté et est d'avance justifié par des clichés immuables. Jamais il ne s'interroge; son jugement est inébranlable, sauf lorsqu'il est placé involontairement dans une situation qui provoque une contre-réaction insoupçonnée. Cet individu est plutôt passif.

D) Agresser et attaquer tout ce qui est différent de soi (passage à l'action qui débouche sur l'agression, des formes simples aux formes extrêmes)

L'individu ne veut pas risquer d'être remis en question. Il passe à l'acte. Dans un moment de fantaisie, il peut avoir le goût, un soir, de se «payer» (agresser parfois jusqu'à la mort) un individu dont il ne sait qu'une chose, soit qu'il ne fait pas partie du groupe auquel lui-même s'identifie culturellement. Les cas relatés en France, par exemple, touchent des Français et des Maghrébins : des jeunes Français ont jeté par la fenêtre d'un train un Maghrébin, pour le seul motif qu'il était d'une origine ethnique différente et qu'ils n'en veulent pas sur leur territoire.

LE QUÉBEC ET LES DÉFIS DE L'IMMIGRATION

Module 5

Objectifs:

- Comprendre les enjeux actuels de l'immigration au Québec.

Contenu:

- L'évolution de la composition ethnique au Québec.
- Les enjeux actuels de l'immigration.

Durée:

- Une heure.

Modalités:

- Exposé et séance plénière.

Matériel requis:

- Acétates et photocopies des annexes 11 et 12.

DÉROULEMENT

INTRODUCTION

1. Expliquer ce qui suit

Plusieurs Québécois ont le sentiment que l'immigration est un phénomène nouveau au Québec et que le nombre d'immigrants ne cesse d'augmenter. Nous sommes envahis de l'extérieur, entend-on. Or, on constate que l'immigration est une composante de l'histoire québécoise et canadienne et que le volume d'entrée actuel n'est pas plus élevé qu'auparavant. Toutefois, à l'aube de l'an 2000, l'immigration présente un nouveau visage et des défis qui s'inscrivent dans un contexte tout à fait particulier. Plusieurs facteurs constituent la trame actuelle sur laquelle se dessine l'immigration au Québec.

La diversification des pays sources d'immigration

Les pays sources d'immigration sont différents d'il y a une vingtaine d'années, et la composition ethnique des immigrants s'est considérablement diversifiée. L'évolution de cette dernière et la gestion de l'immigration canadienne, depuis les années 1960, vont de pair avec la perspective expansionniste canadienne. Celle-ci a mené à l'abolition graduelle des critères de discrimination raciale et ethnique. De plus, elle s'inscrit dans un contexte national et international précis: la décolonisation mondiale, l'expansion du commerce avec l'Asie et les Caraïbes et la Déclaration des droits de l'Homme. Ce contexte a bien sûr eu des répercussions sur la composition ethnique au Québec.

Traditionnellement, le Canada ne recevait que des Européens, à quelques exceptions près; cependant entre 1981 et 1986, on évalue à 70 p. 100 le nombre d' immigrants non européens.

■ L'animateur présente sur acétate le tableau suivant (annexe 12).

Période	Composition ethnique
XIXe siècle	98 % britannique et française, 2 % autre
1900...	arrivée des Européens de l'Est (Juifs ashkénazes, ensuite sépharades)
1931	Italiens
1945-1960	Italiens, Grecs et Portugais
1964-1968	Égyptiens et Marocains
1968-1972	Caraïbéens (première vague d'Haïtiens)
1970	Latino-Américains
1974-1978	Deuxième vague d'Haïtiens
1976	Libanais
1975-1978	Indochinois (Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens)

2. Tout en présentant le tableau ci-dessus, expliquer les données sur l'histoire des communautés ethniques du Québec.

Faire remarquer que les immigrants sont, soit très scolarisés (Arabes, première vague d'Haïtiens et d'Indochinois), soit issus du milieu agricole et constituant pour le Québec une main-d'oeuvre peu qualifiée.

Faire remarquer que, tout comme pour l'immigration canadienne, l'arrivée de ces groupes d'immigrants dépend de leurs conditions de vie dans leur pays d'origine.

LES DONNÉES HISTORIQUES; HISTOIRE DES COMMUNAUTÉS ETHNIQUES DU QUÉBEC

Gaudet, Édith. *Faire le point sur l'immigration au Québec et au Canada*, Les Presses collégiales du Québec, Laval, 1988, p. 18-23.

Le début du siècle : les Juifs et les Italiens

Au début du siècle, une vague migratoire importante se fera sentir au Québec : alors que pendant tout le XIXe siècle, l'immigration avait été massivement britannique et française (seulement 2 % provenait d'autres régions du monde), le début du XXe siècle est marqué par la venue d'immigrants du Sud et de l'Est de l'Europe. Le tableau suivant nous donne un aperçu de la répartition de la population du Québec, selon l'origine ethnique, entre 1901 et 1981.

Le groupe le plus important de ces nouveaux immigrants sera les Juifs de l'Europe de l'Est : «ils sont plus de 60 000 en 1931».

Origine ethnique de la population québécoise 1901-1981

Année	Population totale	Origine ethnique (en %)		
		Française	Britannique	Autre
1901	1 648 898	80,2	17,6	2,2
1931	2 874 662	79,0	15,0	6,0
1961	5 259 211	80,6	10,8	8,6
1971	6 027 764	79,0	10,6	10,4
1981	6 369 070	80,2	7,7	10,2

Chiffres tirés de Charbonneau, Hubert et Robert Maheux, *Les aspects démographiques de la question linguistique*, Éditeur officiel du Québec, annuaire 77-78, cité dans *Forces*, n°. 73, hiver 1986, p. 12.

Implantés à Montréal, ils représentent bientôt 6 % de la population de la ville.

Rapidement, ils auront leurs propres synagogues, leurs écoles, leurs journaux... Les Juifs ashkénazes sont les plus nombreux (82 % de la communauté juive de Montréal), viennent ensuite les Juifs séfarades. La communauté juive habite surtout les quartiers Côte-Saint-Luc, Côte-des-Neiges et Ville Saint-Laurent. La majorité trouvera des emplois dans le textile, le cuir et la vente.

Le deuxième groupe en importance, pendant cette période, est celui des Italiens : en 1931, ils sont 25 000. Ce groupe est formé en grande partie de paysans fuyant des conditions économiques précaires dans le Sud de l'Italie. Ils occupent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés dans l'industrie de la couture et du vêtement, et dans la construction.

De l'après-guerre à 1960 : les Italiens, les Grecs et les Portugais

Le mouvement d'immigration de l'après-guerre est important et il est composé surtout d'Italiens : cette immigration se fera surtout par le biais du parrainage. En 1981, avec 163 735 personnes, ils forment 2,6 % de la population québécoise. Ils constituent actuellement le groupe ethnique le plus important, après les Français et les Britanniques. Ils occupent les secteurs de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Jean-Talon et Parc Extension.

C'est à partir des années 1950 que commence une vague d'immigration grecque, constituée de «gens provenant de régions montagnardes et rurales, avec des caractéristiques communes : une éducation peu poussée, ignorance de la langue, le rêve de retourner en Grèce».

De même, des travailleuses domestiques grecques seront recrutées pendant cette période par des agences pour travailler dans des familles bourgeoises. C'est le troisième groupe en importance, après les Italiens et les Juifs : en 1961, ils étaient 19 390; ils sont maintenant 75 000 (en 1981). On les retrouve en majorité à Montréal dans le domaine de la restauration, l'industrie du vêtement ou de la construction immobilière.

L'immigration portugaise, de la fin des années 1950 jusqu'au début des années 1960, viendra surtout des Açores (59,8 %), du continent (38,2 %) et de Madère (2 %). Les services canadiens de l'immigration y recrutent une main-d'œuvre non qualifiée pour travailler à la construction de lignes de chemin de fer ou comme ouvriers agricoles. Par la suite, les Portugais déjà établis au Québec, feront venir leurs parents, par le biais de la réunification familiale. Le désir de rester près des membres de leur famille explique la concentration des Portugais dans la ville de Montréal, et même dans certains quartiers de Montréal.

La rue de Bullion, par exemple, a été le premier embryon de la communauté portugaise de Montréal. Par la suite, celle-ci s'est élargie au quadrilatère formé par l'avenue du Parc, Mont-Royal, Saint-Denis et Sherbrooke.

Comme l'achat d'une maison constitue un instrument de sécurité et de réussite pour eux, les Portugais ont grandement investi dans la restauration du centre de Montréal. On comptait, en 1981, 27 375 personnes d'origine portugaise au Québec.

Entre 1960 et 1980 : une immigration caraïbéenne, arabe, indochinoise et d'Amérique centrale

Depuis 1960, les immigrants admis au Québec, d'origine autre que française ou britannique, composent 10 % de la population québécoise: c'est une nette diversification des groupes d'immigrants par rapport aux périodes précédentes.

— ***Une immigration caraïbéenne***

Le groupe le plus important de cette nouvelle période d'immigration vient d'Haïti. C'est surtout entre 1968 et 1980, que s'établira, au Québec surtout, la communauté haïtienne: pour les années 1974-1978, Haïti sera au premier rang des pays immigrants au Québec. Cette immigration n'est pas homogène : il y a d'abord les Haïtiens issus de la petite bourgeoisie professionnelle qui sont arrivés au Québec entre 1968 et 1972. Ils fuyaient le régime dictatorial de Duvalier. Scolarisés, ils venaient répondre aux nouvelles exigences de main-d'œuvre de la Révolution tranquille québécoise; ces Haïtiens travaillent dans les secteurs médicaux, paramédicaux, dans l'enseignement et dans la Fonction publique. Il y a ensuite les Haïtiens issus de catégories professionnelles moins spécialisées, qui sont arrivés après 1973. Moins scolarisés que les précédents, cette vague d'immigration comprend plus de femmes que d'hommes (54,5 % de femmes et 45,5 % d'hommes). Ils viendront au Québec surtout comme immigrants parrainés; ils œuvrent surtout dans le domaine du taxi, le service domestique et dans les industries manufacturières.

— ***Une immigration arabe***

L'immigration arabe au Québec, commence après la Deuxième Guerre mondiale, mais s'intensifie surtout durant les années 1960. Elle comprend trois grands courants migratoires : d'Égypte, entre 1964 et 1968; du Maroc, entre 1964 et 1968; du Liban, à partir de 1976. Les immigrants arabes des années 1960 se caractérisent par leur connaissance du français et leur haut niveau de scolarité : ils travailleront surtout comme médecins, ingénieurs, comptables ou investiront dans de petites et moyennes entreprises comme des boulangeries, des boutiques de vêtements, des restaurants. On estime qu'il y a, au Québec, près de 50 000 personnes qui font partie de la communauté arabe.

— ***Une immigration indochinoise***

De 1975 à 1978, le Québec a reçu 17 160 Indochinois qui se répartissent comme suit : 11 345 Vietnamiens, 3 370 Cambodgiens et 2 445 Laotiens. C'est en vertu d'un programme spécial d'aide pour les réfugiés indochinois que seront admis au Québec les «boat people» ou «réfugiés de la mer» dans le cas des Vietnamiens et les «réfugiés de la terre» dans le cas des Cambodgiens et des Laotiens.

— ***Les Vietnamiens***

En 1975, la première vague d'immigration vietnamienne est constituée par la bourgeoisie du Sud du Vietnam qui fuit le régime communiste. Mais c'est surtout en 1978 que près de la moitié des Sino-Vietnamiens quittent le Vietnam pour échapper aux persécutions et à la nationalisation de leurs biens.

Peu à peu, le mouvement d'exil s'est étendu et a rejoint des paysans, des pêcheurs, des artisans d'origines ethniques diverses, souvent illettrés et beaucoup plus pauvres. Ce sont eux qui forment la majeure partie du contingent vietnamien au Québec, composé à part sensiblement égale de Sino-Vietnamiens et de Vietnamiens d'origine.

Ce sont les «boat people» ou «réfugiés de la mer» qui passeront plusieurs mois dans des camps de réfugiés de l'Asie du Sud-Est; ils affronteront tempêtes, vols et famine. À peine un tiers de ces exilés réussiront à survivre au voyage.

À Montréal, la principale concentration de Vietnamiens se situe dans le quartier Côte-des-Neiges, mais on en retrouve aussi plusieurs à Brossard, Longueuil, Saint-Léonard, Saint-Laurent et au centre-ville. La structure commerciale et industrielle de la communauté vietnamienne est récente et encore peu développée.

[...] À l'exception de quelques commerçants Sino-Vietnamiens, la classe moyenne est surtout intellectuelle et professionnelle plutôt que marchande et industrielle. La majorité souffre du sous-emploi actuel et se voit forcée d'accepter un gagne-pain qui correspond rarement à sa formation et à ses projets de carrière.

— **Les Cambodgiens et les Laotiens**

Victimes pour les premiers des Khmers Rouges (qui ont pris le pouvoir en 1975), ou du Pathet Lao, pour les seconds, les Cambodgiens ou Khmers et les Laotiens sont des «réfugiés de la terre», c'est-à-dire que ces réfugiés fuyant des conditions de vie pénibles et des persécutions, se sont rendus, après plusieurs jours de marche, dans les camps de réfugiés de la Thaïlande. De là, plusieurs sont venus au Canada et au Québec. Les Khmers étaient surtout des fermiers travaillant dans les rizières, à la campagne; les Laotiens du Québec sont surtout issus de la classe moyenne urbaine (commerçants, fonctionnaires et professionnels).

— **Une immigration d'Amérique centrale**

L'instabilité politique croissante dans les pays d'Amérique centrale a provoqué, dès 1970, l'arrivée au Canada et au Québec de nombreux Latino-Américains. Selon le recensement de 1981, il y avait au Québec 690 Guatémaltèques et 875 Salvadoriens. Même si la population de ces pays est constituée à 80 % de travailleurs agricoles, le Canada a reçu peu de réfugiés d'Amérique centrale venant de la campagne. «Moins de 1 % des immigrants installés à Montréal ont déclaré venir du milieu agricole.»

Pour plusieurs ressortissants d'Amérique centrale, l'arrivée au Canada et au Québec reste problématique : peu peuvent, en effet, se prévaloir du statut de réfugié. Avec plus d'un million de personnes déplacées au Guatemala, qui attendent dans des camps de réfugiés, le problème est crucial en Amérique centrale, et le Canada ne peut évidemment pas répondre à toutes les démarches.

Le rapport Plaut, publié récemment, recommande une méthode plus humaine qui permettrait de simplifier le processus et d'éliminer les rapports antagonistes entre le gouvernement et le demandeur.

Le rapport Plaut met en lumière toute la question des réfugiés ou des personnes en «attente de statut». Ce rapport, publié en 1985, estime qu'il y a actuellement entre 12 500 et 13 800 personnes en attente de statut.

La dernière décennie indique l'intention du Québec d'élargir ses structures d'accueil et de reconnaître les communautés ethniques du Québec : ainsi, la création de Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) a permis une intégration plus facile des immigrants au Québec. De même, la transformation, en 1981, du ministère de l'Immigration en ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, ainsi que l'adoption de programmes d'aide aux différents groupes ethniques, démontrent la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'apport des différentes communautés ethniques à la société québécoise.

EXPLORATION
Composition ethnique

3. Demander aux participants de nommer dans l'ordre les 10 principaux pays source d'immigrants dans les années 1980.

OBJECTIVATION

4. Présenter sur acétate la répartition des immigrants selon les quinze principaux pays de naissance, de 1980 à 1988 (annexe 14).

Répartition des immigrants admis au Québec selon les quinze principaux pays de naissance 1980-1988* et 1988*

1980-1988*			1988*		
Pays de naissance	Nombre	%	Pays de naissance	Nombre	%
1. Haïti	19 352	10,6	1. Liban	2 164	8,5
2. Vietnam	13 582	7,4	2. Haïti	1 709	6,7
3. France	9 528	5,2	3. France	1 382	5,4
4. Liban	8 564	4,7	4. Hong-Kong	1 034	4,1
5. Kampuchea	6 599	3,6	5. Portugal	963	3,8
6. États-Unis	5 592	3,1	6. Vietnam	866	3,4
7. Pologne	5 275	2,9	7. Corée du Sud	831	3,3
8. Inde	5 240	2,9	8. Pologne	817	3,2
9. Salvador	4 911	2,7	9. Inde	741	2,9
10. Portugal	4 774	2,6	10. Maroc	712	2,8
11. Maroc	4 659	2,5	11. Iran	498	2,8
12. Chine populaire	4 507	2,5	12. Syrie	618	2,4
13. Royaume-Uni	4 376	2,5	13. États-Unis	574	2,3
14. Iran	4 333	2,4	14. Philippines	561	2,2
15. Hong-Kong	4 293	2,3	15. Égypte	556	2,2
TOTAL (15 principaux pays)	105 585	57,8	TOTAL (15 principaux pays)	14 210	55,9
TOTAL (tous les pays)	182 532	100	TOTAL (tous les pays)	25 420	100

*Données préliminaires pour 1988.

Source: Direction de la planification et de l'évaluation, MCCI. MCCI. *Le mouvement d'immigration au Québec depuis 1980, juin 1989, p. 36*

La diversification des pays sources d'immigrants est un élément récent dans l'histoire de l'immigration. Et la population du Québec, tout comme celle du Canada, est confrontée à une diversification des valeurs et des comportements culturels. Un fait ne semble pourtant ne pas avoir changé : l'immigrant est toujours perçu comme un étranger, d'où qu'il vienne. Et à cette perception se rattachent les mêmes vieux préjugés: ils viennent nous voler nos jobs, ils sont sales, ils ne veulent pas s'intégrer. Bien que la composition ethnique évolue, les préjugés demeurent les mêmes.

La rencontre des cultures implique aussi le choc des cultures. Contrairement au début du vingtième siècle, la rencontre des cultures est un événement courant: les migrations internationales sont nombreuses et facilitées par les moyens de communication.

La conjoncture économique et politique

Selon Micheline Labelle (1989), la main-d'oeuvre immigrante se retrouve actuellement dans un contexte plus difficile sur les plans économique et culturel. Outre le fait que le taux de chômage a augmenté de façon générale, on note une concentration de chômage dans les ghettos ethniques d'emploi, ainsi que l'affaiblissement du mouvement syndical. Et par ailleurs, enfin les questions qui surgissent concernant l'identité québécoise et le débat linguistique occupent une place prépondérante dans le contexte québécois.

Dès le début de l'histoire du Québec, la langue française et la religion catholique ont été des traits distinctifs de la culture québécoise par rapport à la culture dominante anglophone. La religion étant moins importante actuellement, la langue devient le symbole par excellence de l'identité québécoise. Et comme par le passé, elle est un sujet ardemment débattu, tant politiquement qu'émotivement. Mais attention, la langue française est un élément de la culture québécoise, elle ne la résume ni ne la remplace. C'est une erreur de réduire la question de l'intégration des immigrants à la seule dimension linguistique.

Dans ce contexte politique particulier où le Québec à majorité francophone demeure une province au sein d'un pays à majorité anglophone, il fait aussi partie du contexte nord-américain où l'anglais domine le secteur culturel (entre autres, la musique), le secteur des affaires et récemment le secteur scientifique. Bien que les jeunes Québécois soient très attachés à leur langue, du moins c'est ce qu'ils affichent, on ne peut que constater que la majorité écoute la musique, et bien souvent la télévision en anglais. Ils vont sur les plages des États-Unis et utilisent de nombreux anglicismes, particulièrement dans le domaine de la technologie.

Néanmoins, selon J.P. Rogel (1989, p. 80-81), l'évolution démogra- phique actuelle du Québec joue en faveur du fait français. Ceci est vrai pour l'ensemble du Québec, mais non pour Montréal où la francophonie est en perte de vitesse. Ceci s'explique, d'une part, par la faible fécondité des francophones sur l'île et, d'autre part, par leur tendance à s'installer en périphérie de l'île. De plus, la très grande majorité des anglophones et des allophones sont concentrés à Montréal.

Depuis la création du MCCI, ce sont les structures francophones qui reçoivent les immigrants. Avec la Charte de la langue française, les immigrants sont devenus beaucoup plus présents au sein de notre système scolaire qui, historiquement, refusait les immigrants, même francophones, dont l'allégeance religieuse était autre que catholique. On n'a qu'à se remémorer l'épisode des Juifs sépharades.

> *«Les enseignantes et enseignants des écoles francophones ont nettement l'impression que les élèves immigrants deviennent de plus en plus nombreux à l'école. Ceci est dû à la loi 101, adoptée le 26 août 1977. A partir de ce moment, les immigrants qui seraient allés plutôt dans les écoles anglophones se sont vus obligés de s'inscrire dans les écoles francophones, sauf quelques exceptions: les enfants qui, en 1977, étaient déjà inscrits dans une école anglophone ou dont une sœur ou un frère aîné l'était, ceux dont le père ou la mère avait étudié au primaire en anglais au Québec ou hors Québec s'ils étaient domiciliés au Québec en 1977.*
>
> *Bref, les enseignantes et les enseignants des écoles francophones reçoivent de plus en plus d'immigrants dans leur classe parce que les Québécois de vieille souche ont décidé d'attirer à eux les nouveaux arrivants et de se donner des lois pour les y contraindre. En d'autres mots, ils ont décidé de bénéficier eux-mêmes des apports des immigrants, alors que, jusqu'ici, c'était à la communauté anglophone du Québec que revenaient les appuis démographique, linguistique, politique et économique des immigrants. Entre autres, une partie du personnel scolaire des écoles francophones a gardé son emploi, malgré les effets de la dénatalité, parce que la clientèle multi-ethnique est en grande partie passée du secteur anglophone au secteur francophone.» (Lemay, Denyse, 1986)*

Les nouveaux immigrants sont de plus en plus allophones, et non de plus en plus anglophones, comme plusieurs le prétendent. Ce sont ces allophones que l'on doit intégrer à la communauté française. Finalement, il ne faut pas négliger que le Québec est de plus en plus présent sur la scène internationale, tant du point de vue politique, qu'économique et culturel.

La dénatalité

Un autre élément de nouveauté est le phénomène de dénatalité propre à l'Occident, mais qui touche particulièrement le Québec. Selon le Conseil des Affaires sociales (1989), «la population que l'Ontario gagne en un an, le Québec met cinq ans pour y arriver». L'influence du Québec au sein du Canada devra donc s'appuyer sur d'autres facteurs que celui de son poids démographique.

L'immigration ne comble pas directement cette perte démographique. Par contre, elle semble être une solution à moyen terme pour éviter le vieillissement rapide de la population.

Les demandeurs du statut de réfugié

Un dernier élément de nouveauté est l'augmentation considérable des réfugiés et des demandeurs du statut de réfugié. L'ampleur du mouvement est considérable sur la scène internationale et affecte aussi le Canada. Toutefois, en 1989, les lois C.55 et C. 84 ont fait chuter le nombre de demandeurs de 80 % (Labelle, Micheline,1989, p. 7), mais d'une façon temporaire, car à la fin de l'année 1989, on voit s'accroître le nombre de demandeurs du statut de réfugié.

Finalement, tous ces éléments nouveaux doivent être replacés dans le contexte non seulement national mais aussi international dans lequel la politique, l'économie et la culture québécoises évoluent.

EXPLORATION
Opinion publique québécoise

5. Présenter sur acétate le tableau de la planification des niveaux d'immigration 1987-1991 (voir page suivante) (annexe XV), et demander à chaque participant de répondre aux questions suivantes:

1. Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants qu'il reçoit?

2. Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants rejoignant un membre de leur famille?

3. Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre de réfugiés qu'il accueille?

4. Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants qui viennent s'établir pour travailler?

5. Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants qui viennent s'établir pour investir?

PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION
1987-1991 *

Catégorie d'admission	1987	1988	1989	1990	1991
Indépendants	7 000 - 8 000	9 000 - 10 000	10 500 - 11 500	12 250 - 13 250	14 000 - 15 000
Parents aidés	1 500 - 2 000	2 000 - 3 000	2 225 - 3 250	2 625 - 3 625	3 000 - 4 000
Famille	6 500	8 000	9 750	11 375	13 000
Réfugiés	5 000	6 000	7 500	8 750	10 000
Total immigrants	20 000 - 22 000	25 000 - 27 000	30 000 - 32 000	35 000 - 37 000	40 000 - 42 000
Augmentation annuelle	2 000 - 4 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Effet cumulatif sur 3 ans	2 000 - 4 000	7 000 - 9 000	12 000 - 14 000	15 000	15 000

* La planification pour 1987 constitue une décision du Conseil des ministres. La projection 1991 reflète la volonté de favoriser une hausse de l'immigration pour le Québec, en prenant pour objectif d'atteindre d'ici cinq ans le quart de l'immigration internationale venant s'établir au Canada. La répartition selon les catégories d'admission est celle prévue pour 1987. Pour une estimation des autres caractéristiques de ces flux d'immigrants, il convient d'utiliser celles des flux récents.

OBJECTIVATION

6. Présenter l'état de l'opinion publique québécoise en utilisant sur acétate les graphiques d'accompagnement. Chaque participant pourra se situer par rapport à l'ensemble de la population (annexes 16 à 21).

Ces données sont tirées du document du MCCI, intitulé *Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990: antécédents et considérations*, juin 1989.

Opinions à l'égard des niveaux d'immigration - Canada
(total des répondants)

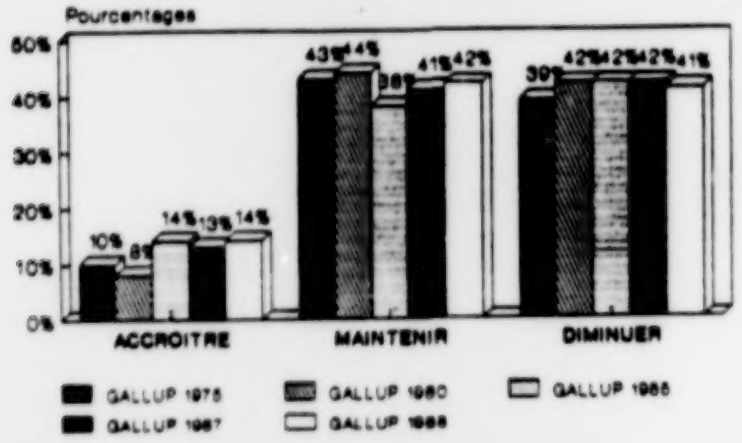

Graphique: MCCI - DPE

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants qu'il reçoit?

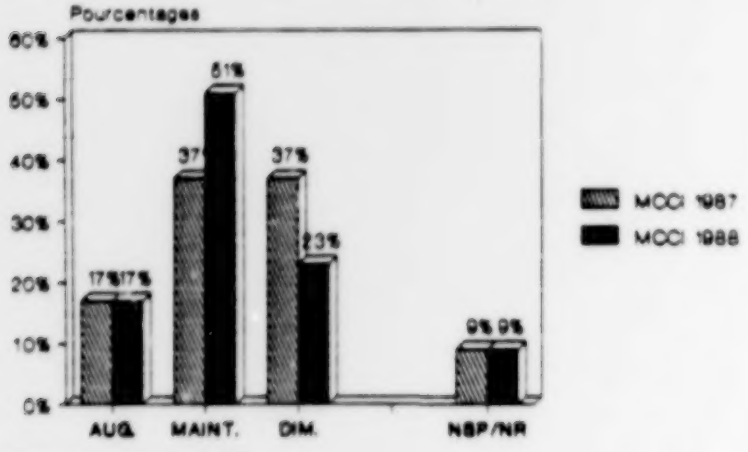

Graphique: MCCI - DPE

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants rejoignant un membre de leur famille?

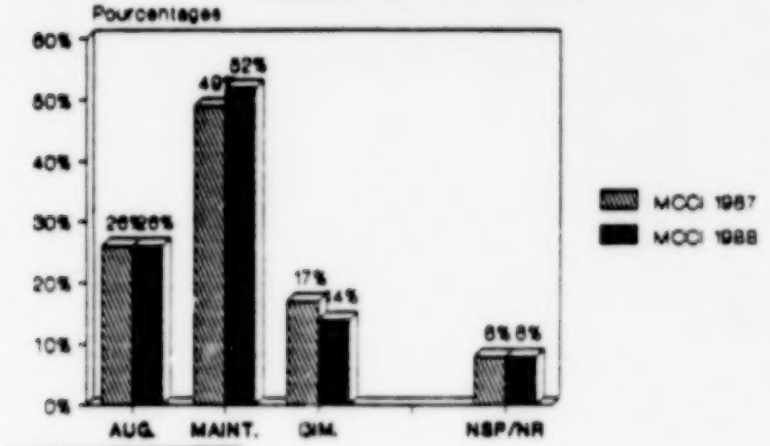

Graphique: MCCI - DPE

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre de réfugiés qu'il accueille?

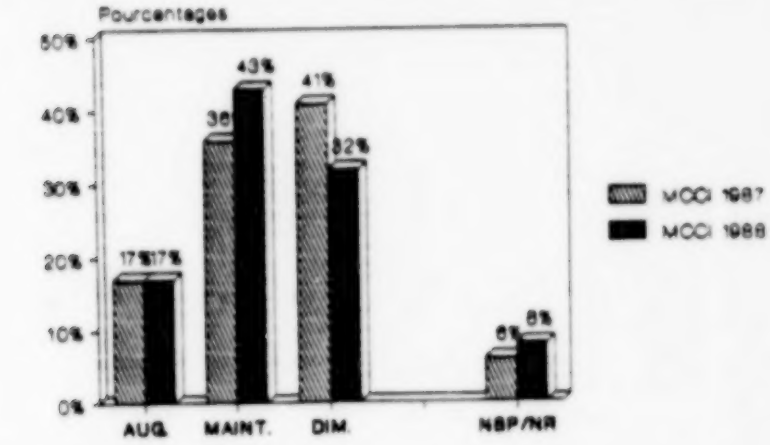

Graphique: MCCI - DPE

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre d'immigrants qui viennent s'établir pour travailler?

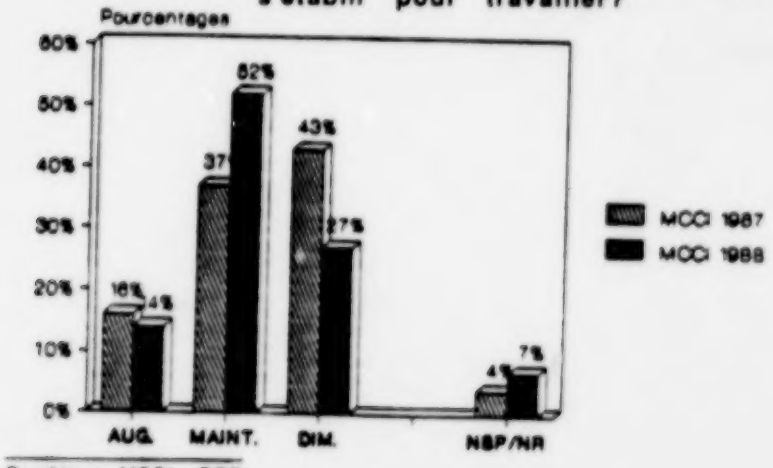

Graphique: MCCI - DPE

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel le nombre de d'immigrants qui viennent s'établir pour investir?

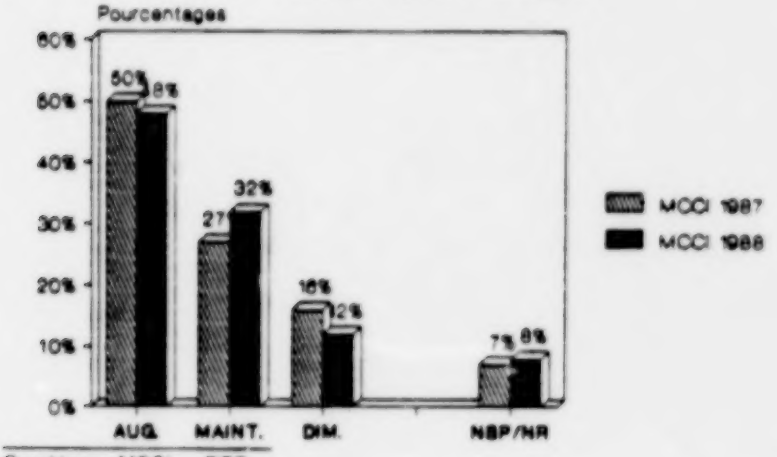

Graphique: MCCI - DPE

ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

MCCI, *Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990*, juin 1989, p. 27-32.

On reproche souvent à l'opinion publique québécoise d'être xénophobe ou teintée de méfiance à l'égard des immigrants et de l'immigration. Pourtant, elle ne manifeste pas davantage d'hostilité que l'opinion canadienne et s'y compare même souvent avantageusement.

Depuis maintenant quinze ans, une majorité de Québécois sont favorables aux politiques relatives à l'établissement des niveaux annuels d'immigration. En moyenne, près de 60 % d'entre eux préconisent soit un maintien (45 %), soit une augmentation du nombre d'immigrants internationaux (15 %), et 40 % recommandent plutôt une diminution des entrées.

Cette constance de l'opinion publique s'appuie sur la conviction, très largement partagée, que l'immigration est devenue une nécessité pour le Québec. Un sondage, réalisé en décembre dernier par le MCCI, montrait qu'une majorité de Québécois estiment que l'immigration correspond à un besoin (73 %) et se déclarent en conséquence assez favorables à l'immigration, la considérant comme un atout (67 %) : ils lui attribuent notamment la vertu de favoriser le développement économique (56 %) et culturel (68 %) du Québec, de même que la capacité de compenser en partie les faiblesses de la natalité québécoise (53 %). C'est encore une majorité de Québécois qui jugent que la situation générale des immigrants s'est améliorée en 10 ans (73 %), que les immigrants se sont davantage rapprochés de la majorité francophone (61 %) et qu'ils s'intègrent généralement bien à la société québécoise (77 %).

En même temps, les Québécois manifestent une certaine ambivalence et expriment leurs inquiétudes : on déplore entre autres le peu d'efforts que font les immigrants pour s'adapter à la société québécoise (57 %), et l'on regrette le fait que la plupart d'entre eux préfèrent encore s'intégrer à la communauté anglophone (78 %) ou cherchent trop souvent à vivre entre eux dans les mêmes quartiers (88 %). À la lumière des transformations qu'ont connues les migrations internationales récentes et notamment de la recrudescence du nombre des revendications du statut de réfugié, les Québécois ont par ailleurs acquis une vision déformée de l'immigration effective. Ils appréhendent un certain envahissement et se sont mis, en réaction, à souhaiter un resserrement du contrôle des admissions, particulièrement à l'égard des travailleurs immigrants et des réfugiés qui leur apparaissent être les catégories d'immigration les plus suspectes.

Heureusement, beaucoup de ces images négatives associées à l'immigration reposent sur une méconnaissance des données réelles de l'immigration et sur la distance qui sépare encore les immigrants de la majorité francophone. En effet, 68 % des Québécois reconnaissent être peu informés de ces questions et souhaitent d'ailleurs en savoir davantage. Le nombre des entrées annuelles récentes, de même que la présence totale au Québec, sont nettement su-évalués. Près de 40 % des Québécois avouent n'avoir aucun contact avec les immigrants, tant à travers leurs liens familiaux que dans le cadre de leur travail, de leur voisinage ou de leurs relations amicales.

En devenant depuis quelque temps objet de débats publics, parfois passionnés, il est clair que l'immigration préoccupe davantage aujourd'hui les Québécois, qui sont ainsi devenus conscients de l'enjeu démographique qu'elle représente et se montrent d'autant plus sensibles aux modalités de l'intégration des immigrants.

EXPLORATION
Défis du Québec

7. Demander aux participants quels sont les défis que le Québec doit présentement relever.

OBJECTIVATION

8. Écrire au tableau les points soulevés par les participants. Tout en présentant les quatre défis décrits par J.P. Rogel (annexe 22), susciter les discussions parmi les participants.

Selon Jean-Pierre Rogel (1989), le Québec a quatre défis à relever dans un avenir immédiat:

> *«D'abord, le défi pour la majorité francophone de montrer l'exemple, en vivant en français chez elle, dans tous les aspects de la vie sociale. Les francophones peuvent difficilement reprocher quoi que ce soit aux immigrants s'ils tergiversent constamment.*
>
> *«En ce qui concerne l'école, plus particulièrement, il faut saisir l'occasion pour la redéfinir comme le lieu par excellence d'apprentissage de la culture québécoise, un lieu d'échange qui touche les parents et qui soit la source d'un dialogue interethnique.*

«On ne peut défendre la langue en dehors de son contexte culturel, sinon on défend une coquille vide. Le moule de la francisation reste dominant, mais encore faut-il le renforcer.

«Enfin, s'il ne veut pas crouler sous la masse d'allophones ou d'anglophones que le marché international lui fournit spontanément, le Québec devra réussir à attirer plus de francophones issus du monde entier.»

OUVRAGES CITÉS

CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES.
Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique. Gaétan Morin éditeur, Chicoutimi, 1989.

DO, Quy Toan.
«L'intégration des Vietnamiens», **Médium**, n° 32, été 1989, p. 10-11.

GAUDET, Edith.
Faire le point sur l'immigration au Québec et au Canada. Les Presses collégiales du Québec, Laval, 1988.

JACQUES, André.
Les déracinés. Refugiés et migrants dans le monde. La Découverte, Paris, 1985.

LABELLE, Micheline.
«Depuis 1970, les nouveaux arrivants», **Médium**, n° 32, été 1989, p. 5-9.

LATOUCHE, Daniel.
«Les communautés ethniques», **Forces**, n° 73, hiver 1986.

LEMAY, Denise.
Cahier d'autoformation en éducation interculturelle à l'intention des enseignantes et enseignants du primaire, Mouvement québécois pour combattre le racisme et Collège Bois-de-Boulogne, Montréal, 1986.

Perfectionnement en éducation interculturelle, Ministère de l'Éducation, Services éducatifs aux communautés culturelles, Montréal, 1988.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI).
Autant de façons d'être Québécois, MCCI, 1981.

Population immigrée recensée au Québec en 1986: importance et caractéristiques générales, MCCI, avril 1989.

Population immigrée par pays de naissance: importance et caractéristiques générales, MCCI, mai 1989.

Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990, MCCI, juin 1989.

Le cadre administratif et les aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec, MCCI, juin 1989.

Le mouvement d'immigration au Québec depuis 1980, MCCI, juin 1989.

L'immigration au Québec et son enjeu démographique: données historiques et perspectives d'avenir, MCCI, juin 1989.

ROGEL, Jean-Pierre.
Le défi de l'immigration, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. Diagnostic, Québec, 1989.

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Pour plus de détails, l'on pourra consulter le Cahier n° 5.

ANCTIL, Pierre, et Gary CALDWELL.
Juifs et réalités juives au Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1984.

BERDUGO-COHEN, Marie, et al.
Juifs marocains à Montréal. Témoignages d'une immigration moderne, VLB éditeur, Montréal, 1987.

CARATINI, Roger.
La force des faibles. Encyclopédie mondiale des minorités, Larousse, Paris, 1986.

CONSTANTINIDES, Stephanos.
Les Grecs du Québec. Analyse historique et sociologique, Le Méteque, coll. Identités ethnoculturelles, Montréal, 1983.

FORCES.
«Hommages aux communautés culturelles du Québec», **Forces**, N° 73, hiver 1986.

HELLY, Denise.
Les Chinois à Montréal, 1877-1951, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1987.

HOUDA-PÉPIN, Fatima (dir.).
Les femmes musulmanes à l'ère des islamismes, Centre maghrébin de recherche et d'information, coll. Dialogue, 1987.

LABELLE, Micheline.
Histoire d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de la région de Montréal, Boréal, Montréal, 1987.

«Immigration, main-d'oeuvre immigrée et société québécoise: réalités et contradictions», **Nouvelles pratiques sociales**, Presses universitaires de l'Université du Québec, vol. 1, n° 2, 1989.

MALSERVISI, Maurel.
La contribution des Québécois des groupes ethniques autres que français et britanniques au développement du Québec, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1973.

MINISTERE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (MCCI).
Répertoire des documents audio-visuels sur l'immigration et les communautés culturelles, MCCI, Montréal, 1984.

RAMIREZ, Bruno.
Les premiers Italiens de Montréal. L'origine de la petite Italie au Québec, Boréal, Montréal, 1984.

REVUE INTERNATIONALE D'ACTION COMMUNAUTAIRE.
«Migrants, trajets et trajectoires», **Revue internationale d'action communautaire**, n° 14/54, automne 1985.

«Villes cosmopolites et sociétés pluriculturelles», **Revue internationale d'action communautaire**, n° 21/61, printemps 1989.

WALKER, J.W.
Précis d'histoire sur les Canadiens de race noire, Approvisionnements et Services Canada, Hull, 1980.

ANNEXES

ANNEXE 1 **MODULE 1**

Exemple

Création d'un ministère de l'Emploi et de l'Immigration au fédéral et du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au provincial.

Mise au point d'une grille de sélection basée sur des critères économiques.

Obligation de faire la demande de statut d'immigrant à l'extérieur du Canada, et non sur place, sauf pour quelques exceptions.

Modification périodique de la loi sur l'immigration pour s'ajuster au contexte canadien; et adoption de différentes lois telles C-55 et C-84 qui ont fait chuter de 80 p. 100 le nombre des demandeurs d'asile politique.

Examens médicaux exigés.

Dossiers criminels mis à jour.

ANNEXE 2 **MODULE 2**

Niveau d'immigration et taux de chômage, 1946-1980

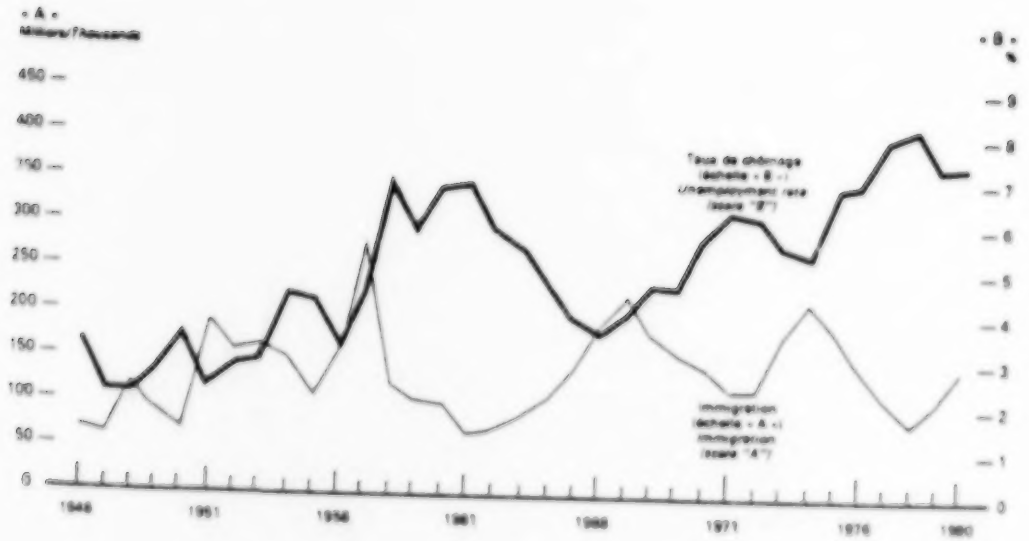

Source : Larouche, Daniel. *Les communautés ethniques*. Forces, n° 73, hiver 86, p. 19.

ANNEXE 3

MODULE 2

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC

L'évolution de la population du Québec est le résultat de deux facteurs:

1 - l'accroissement naturel,
(soit les naissances moins les décès)
2 - le solde migratoire net,
lui-même résultat de deux phénomènes:
2.1 - la migration internationale
(entrées moins les sorties)
2.2 - la migration interprovinciale
(entrées moins les sorties)

En 1988, on assiste:

1) à un accroissement naturel de ± 39 000
(avec une légère remontée des naissances)
2.1) à un volume de l'immigration internationale à + 25 000
(les départs étant estimés à - 5 000
2.2) à un solde négatif des mouvements interprovinciaux de - 9 000
(ceux-ci marquant toutefois une régression)

D'où

2) un solde migratoire net positif qui se poursuit depuis 4 ans.

Et par conséquent, le Québec connaît un:

ACCROISSEMENT NET DE LA POPULATION
de ± 50 000
(Toutefois, entre 1979 et 1988, le poids démographique du Québec, par rapport au Canada, est passé de 26,7 % à 25,6 %)

Source MCCI *Détermination des niveaux d'immigration pour le Québec en 1990*, juin 1989, p. 18

ANNEXE 4 **MODULE 2**

Immigrants admis au Québec, 1967-1988
(Rogel, J.P., 1989, p. 117)

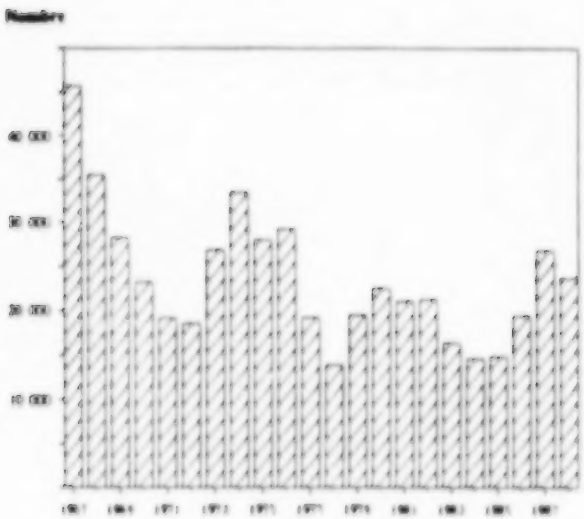

Source MCCI Québec

ANNEXE 5 **MODULE 2**

Importance relative de la population du Québec au sein du Canada: 1871-1986

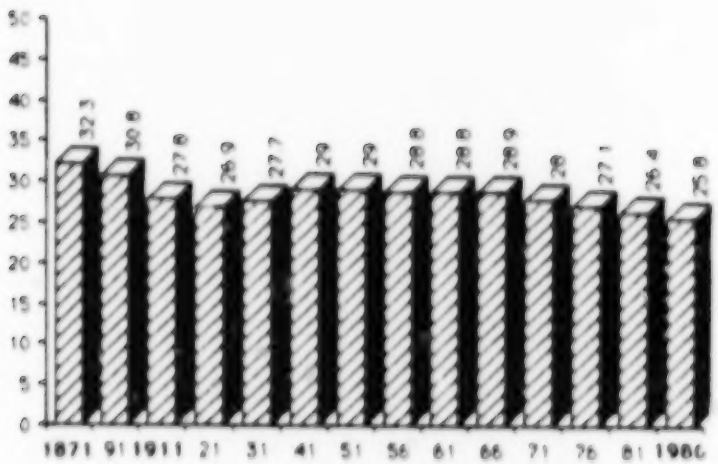

Source MCCI *Immigration au Québec et son enjeu démographique : données historiques et perspectives d'avenir*, juin 1989

ANNEXE 6 **MODULE 2**

Importance (en %) de la population immigrée dans la population totale de chacune des provinces canadiennes, 1986

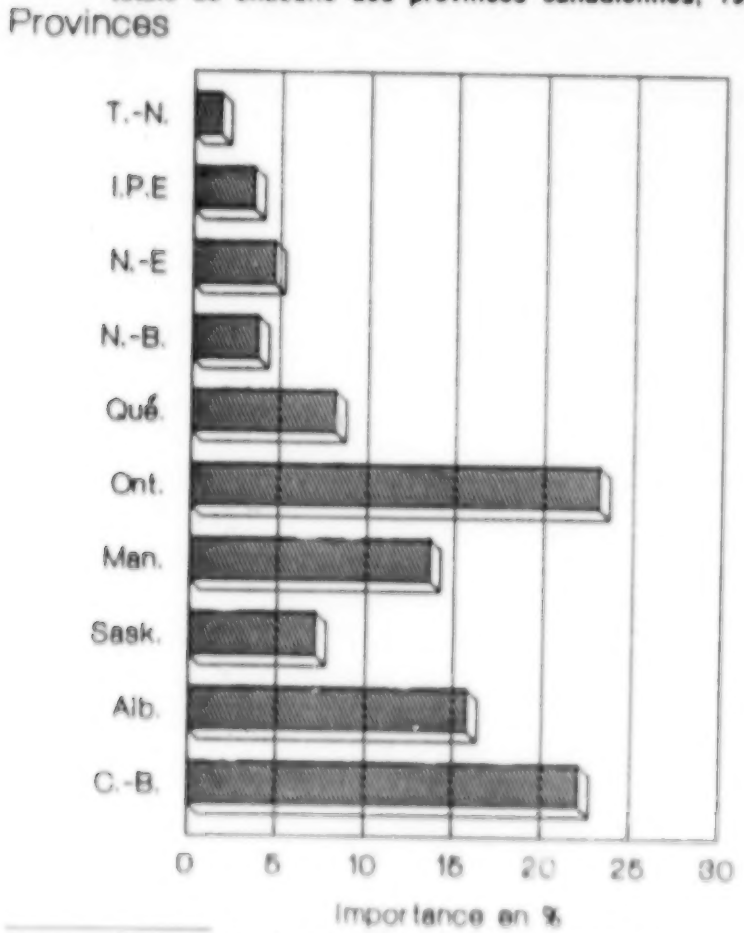

Source : Recensement du Canada, 1986, compilation spéciale, MCCI
MCCI, *Population immigrée recensée au Québec en 1986 : importance et caractéristiques générales*, avril 1989, p. 8.

ANNEXE 7 **MODULE 2**

Nombre d'immigrants admis au Québec et au Canada 1970-1985

ANNÉE	Québec 1	Canada 2	Taux d'attraction du Québec 3 = 1/2 x 100
1970	23 228	147 713	15,7
1971	19 221	121 900	15,8
1972	18 583	122 006	15,2
1973	26 871	184 200	14,6
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 173	15,7
1981	21 063	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 374	89 157	18,4
1984	14 641	88 239	16,6
1985	14 884	84 302	17,6

Source : *L'immigration au Québec - Bulletin statistique annuel*, vol. 12, 1985.

ANNEXE 8 **MODULE 2**

Grille de sélection québécoise

1. Instruction: 11 points

2. Préparation professionnelle spécifique: 10 points
   - de 6 mois: 2 points
   - 6 - 12 mois: 4 points
   - 1 - 2 ans: 6 points
   - 2 - 4 ans: 8 points
   - 4 ans et + : 10 points

3. Adaptabilité: 22 points
   - qualités personnelles: 15 points
   - motivation: 5 points
   - connaissance du Québec: 2 points

4. Emploi: 15 points
   - emploi permanent et temps plein: 15 points
   - possibilité d'emploi: 0 - 10 points

5. Expérience professionnelle: 10 points

6. Age: 10 points
   - jusqu'à 35 ans inclus: 10 points
   - 36 ans: 9 points
   - 37 ans: 6 points
   - 38 ans: 4 points
   - 39 ans: 2 points
   - 40 ans: 1 point

7. Langues:
   - connaissance du français: 15 points
     - compréhension: 6 points
     - expression orale: 5 points
     - lecture: 3 points
     - écriture: 1 point
   - connaissance de l'anglais: 2 points
     - compréhension: 1 point
     - expression orale: 1 point

8. Parent ou ami résidant au Québec: 5 points

9. Points bonis: 8 points
   - si le conjoint parle français couramment: 4 points
   - si le conjoint est en mesure d'exercer un emploi selon la demande: 4 points
   - présence dans la famille:
     - 1 enfant: 1 point
     - 2 enfants: 2 points
     - 3 enfants: 4 points

ANNEXE 9 **MODULE 3**

LES NON-CITOYENS CANADIENS

RÉSIDENT PERMANENT - trois catégories :
(anciennement immigrant reçu)

immigrant indépendant : 1 personne (+famille immédiate) acceptée en vertu de sa qualité professionnelle et du besoin canadien en matière de main-d'oeuvre.
famille : lien de parenté avec un citoyen canadien ou résident permanent du Québec. Soutien financier.
réfugié : accepté en vertu d'un programme d'aide humanitaire spécial.

PERSONNE EN ATTENTE DE STATUT

réfugié politique: accepté en vertu de la Convention internationale de Genève.

RÉSIDENT NON PERMANENT - 6 catégories:
(temporaire)

illégal:
(en situation irrégulière).
étudiant étranger:
permis de séjour d'un an, renouvelable.
travailleur temporaire:
permis de séjour d'un an, renouvelable.
touriste:
permis de séjour d'un maximum de 3 mois.
personne en séjour thérapeutique:
plus ou moins trois mois, renouvelable.
détenteur du permis du ministre fédéral:
pour tous les cas particuliers,
3mois/6mois/1an, renouvelable.

ANNEXE 10 **MODULE 4**

L'INTÉGRATION DES VIETNAMIENS

Do, Quy Toan*[1], Médium , *n° 32, été 1989, p. 10-11

Au moment où les «boat people» vietnamiens commencent leur quinzième année de vie au Québec et au Canada, un regard d'ensemble sur cette communauté, parmi les plus récentes à être accueillies ici, donne une impression générale de réussite : un très grand nombre de Vietnamiens parlent la langue française, beaucoup parlent aussi l'anglais. Les professionnels, médecins, pharmaciens, ingénieurs, professeurs trouvent assez facilement des emplois adéquats. D'autres s'inspirent rapidement de l'esprit d'entreprise nord-américain pour ouvrir restaurants et épiceries, garages, salons de coiffure, se font courtiers en immeubles ou en placement, ou encore créateurs de logiciels et même de mode.

Les autres Vietnamiens occupent des emplois qui ne demandent pas de formation spéciale, en attendant d'acquérir les connaissances leur permettant d'accéder à des carrières exigeant des qualifications particulières. Les Vietnamiens, semble-t-il, dépendent très peu de l'assurance-chômage. Les enfants vietnamiens ont fréquenté l'école française bien avant la loi 101.

---

[1] Lettré vietnamien de renom, l'auteur est professeur en sciences comptables à l'UQAM et à l'Université McGill.

Ils apprennent d'ailleurs l'anglais hors de l'école, suite à l'invasion des médias américains (TV, comic books, chanteurs populaires). L'élève vietnamien est travailleur et discipliné. Il se classe en général au-dessus de la moyenne, assez souvent parmi les meilleurs. Il a de qui tenir, puisque l'employé vietnamien type ne discute pas l'ordre de son supérieur, accepte de faire des heures supplémentaires sans manifester son mécontentement, et ne sera jamais l'initiateur d'une grève.

En somme, les Vietnamiens constituent une minorité peu «visible» et surtout pas bruyante. Est-ce à dire qu'ils sont bien «intégrés»? Pour le moment, la réponse est négative. D'une part, en effet, on leur reproche un manque de participation. Ils semblent passifs, expriment peu ou pas du tout leurs opinions personnelles et évitent de prendre position. On devine mal leur pensée derrière leur sourire poli. Ils apparaissent mal à l'aise quand ils ne sont pas nombreux, en groupe. Par ailleurs, les professeurs remarquent que les élèves vietnamiens s'intéressent moins que les autres aux activités parascolaires, que les parents «poussent» trop leurs enfants et que le désir, très commun chez les parents vietnamiens, est de faire de leurs enfants des médecins!

Du côté vietnamien, dernière l'apparence de réussite se cachent de réels problèmes : les très jeunes, venus au Québec en bas âge ou nés ici, fonctionnent très bien hors de l'enceinte familiale, mais ils sont conscients du fait que «les règles du jeu» vont changer quand ils rentreront chez eux. Par exemple, à l'école, ils peuvent appeler leurs professeurs par leurs prénoms, ils se parlent entre eux en français, on les encourage à s'exprimer librement et de façon directe.

Chez eux, la conversation courante doit se faire en vietnamien et l'on rappelle à l'enfant qu'il doit employer les locutions de politesse traditionnelles. Pour les plus âgés, le conflit parent-enfant (car c'est bien de cela qu'il s'agit) concerne les questions de liberté individuelle, de responsabilité et d'autorité parentales. Ce conflit peut éclater lors d'une sortie avec une personne de l'autre sexe, mais encore plus quand il s'agit de mariage. Le conflit peut

également survenir à l'occasion du choix de carrière, si l'enfant considère que toute carrière est bonne, alors que les parents conservent une prédilection pour les grands diplômes et les carrières «prestigieuses».

Sur un autre plan, une source de conflit peut provenir du fait que la femme travaille hors du foyer, alors que la tradition l'y consigne. Le conflit aura les caractères d'un drame quand elle est l'unique gagne-pain de la famille. La situation de nombreuses personnes du troisième âge peut aussi être dramatique, surtout quand elles ne parlent aucune des deux langues du pays d'accueil. Grâce à la pension de vieillesse, elles ne vivent pas vraiment à la charge des enfants, mais elles ne sont pas non plus autonomes. Pour la plupart, elles n'ont plus de rôle à jouer : il n'y a presque plus de petits-enfants à garder, et leur expérience de la vie semble inutile dans un monde si différent de celui qu'elles ont connu.

Deux remarques seraient ici utiles. Tout d'abord, les problèmes auxquels sont confrontés les immigrants vietnamiens ne remontent pas à 1975, quand les «boat people» sont arrivés au Québec. Cet écart entre les générations existait déjà au Vietnam depuis au moins un demi-siècle, suite à l'apport de la culture française, et il s'est encore élargi à partir des années 50. Il témoigne du bouleversement social causé par la guerre et au moins en partie, par la présence massive des forces américaines. Cependant, ces problèmes revêtent une ampleur et une urgence exceptionnelles : ampleur, le conflit des générations n'est que le reflet du problème de la survie de la culture traditionnelle face à la culture dominante du pays d'accueil, urgence, on est une minorité et il faut trouver rapidement une solution au risque d'être submergé.

Un deuxième point mérite d'être souligné : l'intégration n'est pas un problème particulier aux Vietnamiens; il se pose également à d'autres immigrants, surtout à ceux dont la culture d'origine s'éloigne le plus de la culture occidentale. Les Vietnamiens peuvent donc s'inspirer de ce qui a été réussi ailleurs, et la solution que les Vietnamiens trouvent à leurs problèmes pourrait servir de source d'inspiration à d'autres communautés.

Cette solution, les Vietnamiens l'ont recherchée très tôt et avec ardeur. Dès 1976, dans tous les milieux, dans tous les regroupements vietnamiens de différentes classes d'âge, on s'est penché sur ce problème de l'intégration. Les résultats de ces recherches ont fait l'objet d'articles dans les journaux et périodiques en langue vietnamienne. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici le cheminement des idées.

Quand ils parlent d'intégration, certains Vietnamiens se souviennent en particulier d'un épisode de leur histoire, qui se situe au dix-septième siècle, alors qu'ils ont joué le rôle d'hôte et ont accueilli des «boat people» chinois, des «loyalistes» venus se réfugier chez eux quand la dynastie des Mings a été renversée et remplacée par la dynastie des Quings en Chine. Le seigneur Hien Vuong qui régnait alors au Sud-Vietnam, avait aidé ces quelque trois mille Chinois à s'implanter à l'extrême sud du pays, qui commençait à peine à être défriché à l'époque. Ils y ont rapidement prospéré, ont adopté les coutumes du pays, ont parlé la langue et, après quelques générations, se sont fondus dans la nation hôte.

Est-ce que l'histoire va se répéter ici ? Non, disent les Vietnamiens. L'élément racial est relativement proche, la langue vietnamienne comporte un apport important de chinois, et surtout, les deux cultures subissent profondément l'influence des trois grands courants de la pensée orientale : confucianisme, taoïsme et bouddhisme. Quand ces Chinois ont été «intégrés», ils n'avaient donc, à toutes fins utiles, presque rien perdu de leur culture d'origine.

Quand les Vietnamiens analysent leur comportement, ils réalisent que leur attitude dominante, au cours des premières années, est une attitude de refus traduisant un réflexe d'autodéfense. On vient d'arriver dans un milieu où presque tout semble différent, et comme on n'a pas le temps d'examiner les choses en profondeur, on considère que garder ses habitudes de vie et ses croyances, c'est garder son identité. Cela apparaît tellement sécurisant

Très tôt, cependant, on s'aperçoit que le changement est inéluctable, qu'il se fera avec ou sans notre participation, et qu'il est illusoire d'essayer de conserver son identité. On se rappelle alors l'adage vietnamien : «Quand vous entrez chez quelqu'un, suivez ses habitudes.» Plus ou moins apaisé dans ses émotions, on examine avec beaucoup plus d'objectivité et l'on se rend compte que tout n'est pas parfait chez soi, comme tout n'est pas mauvais chez l'autre. On va donc faire un choix, pour garder et transmettre aux générations futures les éléments «intégrables» qui font la valeur de la culture traditionnelle: l'esprit de tolérance, le sentiment de gratitude, la notion d'interdépendance au sein de la collectivité (famille, entreprise, cité...), le respect des valeurs morales et spirituelles.

Il est intéressant de noter que tous ces éléments très estimés des Vietnamiens ne sont pas exclusifs à leur culture, et l'on n'a pas besoin de remonter loin dans le passé pour les retrouver dans l'héritage culturel d'ici, un héritage qu'on a négligé et laissé tomber en désuétude. De toute façon, après avoir choisi les éléments qu'ils désirent conserver, les Vietnamiens doivent les mettre à jour et les adapter aux conditions réelles de la vie d'ici. Ce travail se fait en tempérant ces éléments par l'adjonction de notions opposées : ainsi, il faut que la tolérance et la patience s'accompagnent de dynamisme, que le souci de la collectivité ne conduise pas à l'étouffement de l'individu, que la recherche des valeurs morales et intellectuelles ne soit ni une condamnation, ni une entrave au progrès de la vie matérielle... On arrive ainsi à un équilibre qui satisfait pleinement la prédilection des Vietnamiens pour la conciliation et l'harmonie.

L'intégration ainsi conçue n'est ni une assimilation, ni la domination de la culture du pays d'accueil. Elle est acceptable à toutes les communautés. Et quand ces communautés sont pleinement conscientes du fait qu'elles sont appelées à vivre ensemble «pour le meilleur et pour le pire» sur cette terre dont certains ont hérité et que d'autres ont choisie comme patrie, elles doivent développer une vision commune du futur et essayer de la réaliser. En vivant pleinement les valeurs de sa tradition, chaque groupe adopte en même temps une attitude de respect envers les autres et cherche sincèrement à les comprendre. Ceci permet à chacun

de trouver chez les autres des valeurs qu'il ne trouve pas dans ses traditions. C'est le point de départ d'un travail d'échange fructueux et d'interpénétration.

Il existe à Montréal un organisme qui a comme but de promouvoir ce travail, le Centre interculturel Monchanin. Le choix fait récemment d'une nouvelle appellation, «confluence», est très significatif, comme l'est aussi une autre décision récente qui prend valeur symbolique, l'autorisation par la Gendarmerie royale du Canada du port du turban et de la dague, afin de permettre aux Sikhs de s'y engager.

Il reste certes beaucoup à faire, dans tous les secteurs et à tous les niveaux, surtout dans les écoles, où se joue l'avenir du pays. Il reste des préjugés, il y a des frictions, mais honnêtement, bien moins ici qu'ailleurs! Ce pays possède les meilleures conditions pour réaliser une vision de paix et de bonheur sur terre. Ce pays est relativement jeune, il est riche, le peuple est accueillant et généreux et le gouvernement prône le multiculturalisme. Cette vision de paix et de bonheur devrait pouvoir se réaliser tout d'abord ici, sinon on peut douter qu'elle trouve jamais à se réaliser.

ANNEXE 11 **MODULE 4**

Histoire de cas

Un jeune Vietnamien ou un jeune Italien qui, traditionnellement, voue un grand respect aux aînés a, par socialisation avec d'autres jeunes Québécois, appris à sacrer ou à être moins respectueux envers ses professeurs. Dira-t-on que ce jeune s'est intégré à la société québécoise, ou bien que c'est un de ces immigrants qui ne savent pas vivre?

ANNEXE 12 **MODULE 5**

Période	Composition ethnique
XIXe siècle	98 % britannique et française, 2 % autre
1900...	arrivée des Européens de l'Est (Juifs ashkénazes, ensuite sépharades)
1931	Italiens
1945-1960	Italiens, Grecs et Portugais
1964-1968	Égyptiens et Marocains
1968-1972	Caraïbéens (première vague d'Haïtiens)
1970	Latino-Américains
1974-1978	Deuxième vague d'Haïtiens
1976	Libanais
1975-1978	Indochinois (Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens)

ANNEXE 13 **MODULE 5**

Origine ethnique de la population québécoise 1901-1981				
Année	**Population totale**	**Origine ethnique (en %)**		
		Française	**Britannique**	**Autre**
1901	1 648 898	80,2	17,6	2,2
1931	2 874 662	79,0	15,0	6,0
1961	5 259 211	80,6	10,8	8,6
1971	6 027 764	79,0	10,6	10,4
1981	6 369 070	80,2	7,7	10,2

Chiffres tirés de Charbonneau, Hubert et Robert Maheux, *Les aspects démographiques de la question linguistique*, Éditeur officiel du Québec, annuaire 77-78, cités dans Forces, no 73, hiver 1986, p. 12.

ANNEXE 14 **MODULE 5**

Répartition des immigrants admis au Québec selon les quinze principaux pays de naissance 1980-1988* et 1988*

1980-1988*			1988*		
Pays de naissance	Nombre	%	Pays de naissance	Nombre	%
1. Haïti	19 352	10,6	1. Liban	2 164	8,5
2. Vietnam	13 582	7,4	2. Haïti	1 709	6,7
3. France	9 528	5,2	3. France	1 382	5,4
4. Liban	8 564	4,7	4. Hong-Kong	1 034	4,1
5. Kampuchea	6 599	3,6	5. Portugal	963	3,8
6. États-Unis	5 592	3,1	6. Vietnam	866	3,4
7. Pologne	5 275	2,9	7. Corée du Sud	831	3,3
8. Inde	5 240	2,9	8. Pologne	817	3,2
9. Salvador	4 911	2,7	9. Inde	741	2,9
10. Portugal	4 774	2,6	10. Maroc	712	2,8
11. Maroc	4 659	2,5	11. Iran	498	2,8
12. Chine populaire	4 507	2,5	12. Syrie	618	2,4
13. Royaume-Uni	4 376	2,5	13. États-Unis	574	2,3
14. Iran	4 333	2,4	14. Philippines	561	2,2
15. Hong-Kong	4 293	2,3	15. Égypte	556	2,2
TOTAL (15 principaux pays)	105 585	57,8	TOTAL (15 principaux pays)	14 210	55,9
TOTAL (tous les pays)	182 532	100	TOTAL (tous les pays)	25 420	100

*Données préliminaires pour 1988.

Source: Direction de la planification et de l'évaluation, MCCI.
MCCI. *Le mouvement d'immigration au Québec depuis 1980*, juin 1989, p. 36.

ANNEXE 15 **MODULE 5**

Planification des niveaux d'immigration

Catégorie d'admission	1987	1988	1989	1990	1991
Indépendants	7 000 - 8 000	9 000 - 10 000	10 500 - 11 500	12 250 - 13 250	14 000 - 15 000
Parents aidés	1 500 - 2 000	2 000 - 3 000	2 225 - 3 250	2 625 - 3 625	3 000 - 4 000
Famille	6 500	8 000	9 750	11 375	13 000
Réfugiés	5 000	6 000	7 500	8 750	10 000
Total immigrants	20 000 - 22 000	25 000 - 27 000	30 000 - 32 000	35 000 - 37 000	40 000 - 42 000
Augmentation annuelle	2 000 - 4 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Effet cumulatif sur 3 ans	2 000 - 4 000	7 000 - 9 000	12 000 - 14 000	15 000	15 000

* La planification pour 1987 constitue une décision du Conseil des ministres. La projection 1991 reflète la volonté de favoriser une hausse de l'immigration pour le Québec, en prenant pour objectif d'atteindre d'ici cinq ans le quart de l'immigration internationale venant s'établir au Canada. La répartition selon les catégories d'admission est celle prévue pour 1987. Pour une estimation des autres caractéristiques de ces flux d'immigrants, il convient d'utiliser celles des flux récents.

ANNEXE 16 **MODULE 5**

Opinions à l'égard des niveaux d'immigration - Canada
(total des répondants)

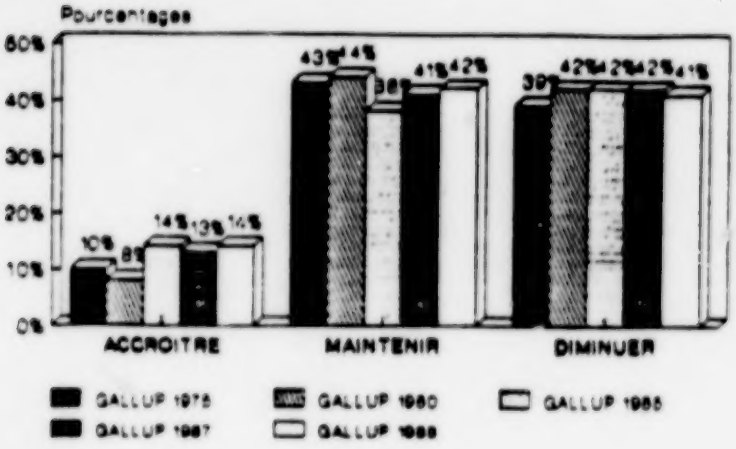

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 17 **MODULE 5**

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel, le nombre d'immigrants qu'il reçoit?

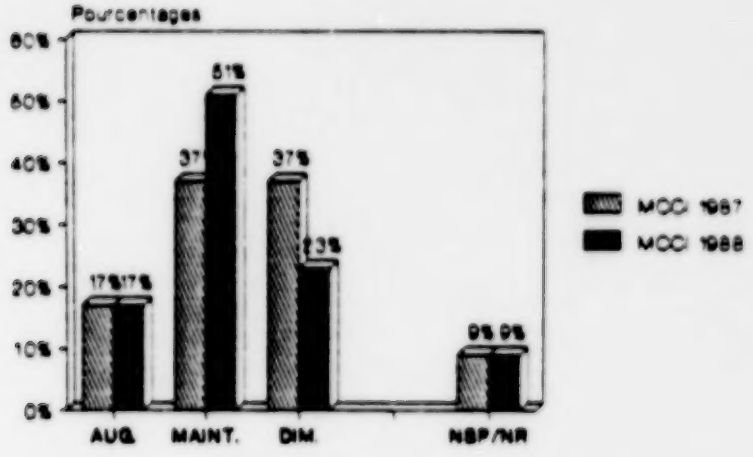

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 18 **MODULE 5**

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel, le nombre d'immigrants rejoignant un membre de leur famille?

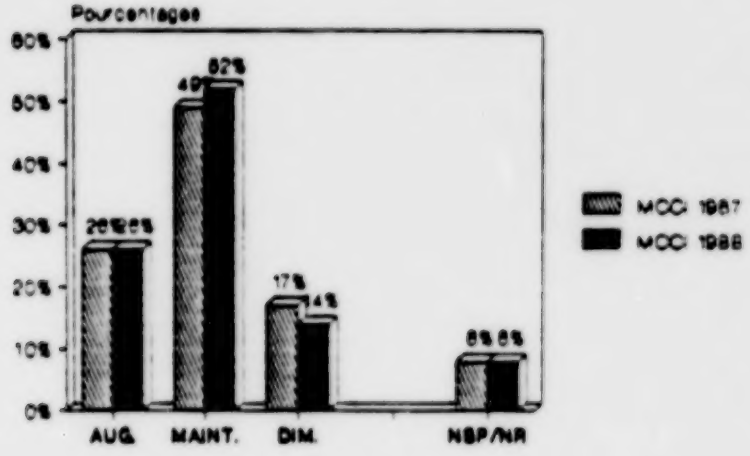

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 19 **MODULE 5**

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel, le nombre de réfugiés qu'il accueille?

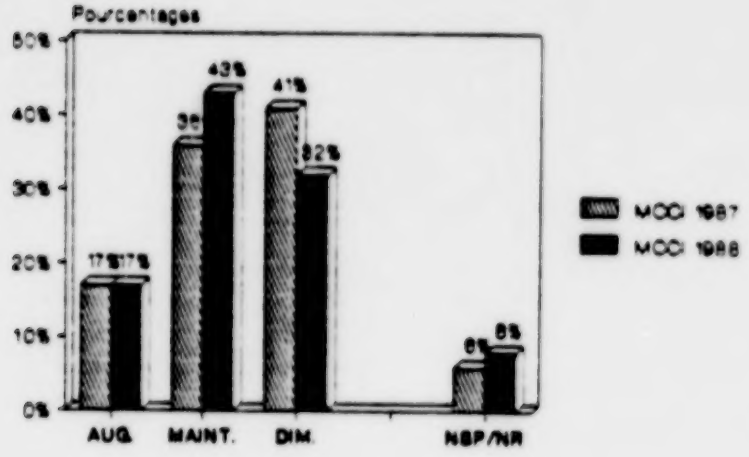

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 20 **MODULE 5**

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel, le nombre d'immigrants qui viennent s'établir pour travailler?

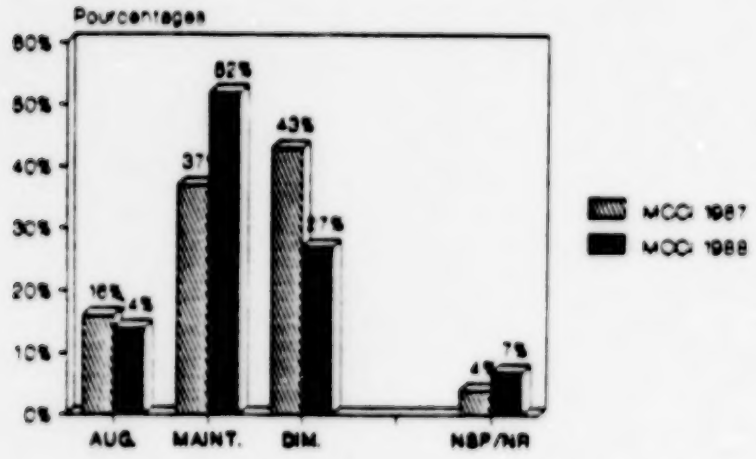

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 21 **MODULE 5**

Le Québec devrait-il augmenter, diminuer ou maintenir à son niveau actuel, le nombre de d'immigrants qui viennent s'établir pour investir?

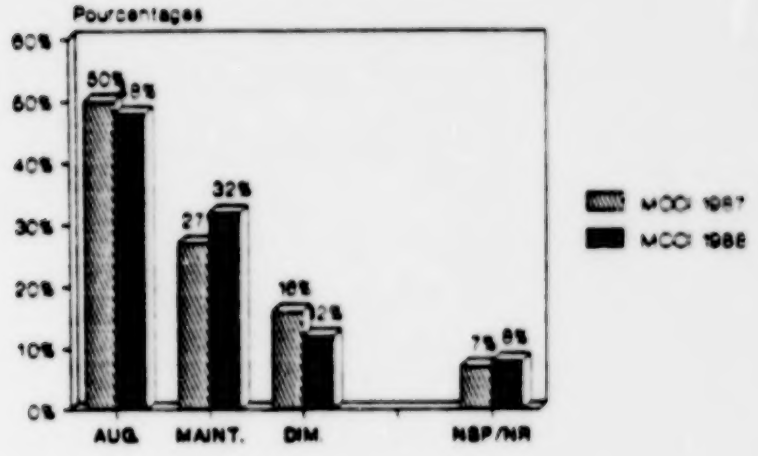

Graphique: MCCI - DPE

ANNEXE 22 **MODULE 5**

Défis à relever par le Québec

«D'abord, le défi pour la majorité francophone de montrer l'exemple, en vivant en français chez elle, dans tous les aspects de la vie sociale. Les francophones peuvent difficilement reprocher quoi que ce soit aux immigrants s'ils tergiversent constamment.

«En ce qui concerne l'école, plus particulièrement, il faut saisir l'occasion pour la redéfinir comme le lieu par excellence d'apprentissage de la culture québécoise, un lieu d'échange qui touche les parents et qui soit la source d'un dialogue interethnique.

«On ne peut défendre la langue en dehors de son contexte culturel, sinon on défend une coquille vide. Le moule de la francisation reste dominant, mais encore faut-il le renforcer.

Enfin, s'il ne veut pas crouler sous la masse d'allophones ou d'anglophones que le marché international lui fournit spontanément, le Québec devra réussir à attirer plus de francophones issus du monde entier.»

(J.P. Rogel, 1989)

HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Période	Nb. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'immigration
Régime français 1534-1763		- exploitation des ressources naturelles (fourrures)	- nulle	- colons français	- faire fortune - commerce des fourrures
Régime anglais		- mouvement [illegible]	- peuplement de l'Est canadien porte ouverte et accueil MAIS	- Britanniques (Anglais, Écossais) - Américains (loyalistes et leurs esclaves noirs) - premiers Allemands - Irlandais (plus de 100 000)	- guerre d'indépendance des États-Unis - engagements par les Britanniques contre les Américains indépendantistes - famine chez les paysans, due à la maladie de la pomme de terre en Irlande
1867	210 000	- Commission canadienne - peuplement de l'Ouest devient une priorité - don de terres aux colons	- ouverture du 1er bureau d'immigration à Londres - L'Immigration Act définit l'immigrant comme une personne "ni sociale, ni infirme, ni malade, ni criminelle"	- Britanniques (en majorité) (beaucoup de cultivateurs et d'ouvriers agricoles)	- [illegible] par les richesses du Canada

Peu de Français. Les Québécois auront un taux de natalité très élevé pour compenser la menace d'assimilation et de dispersion que pèse sur la communauté dominante.

Période	Nb. d'immigrants	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1870	24 706	· développement du pays · construction du chemin de fer transcontinental			
1880	38 505	· main-d'oeuvre locale et immigration britannique insuffisante On doit faire appel aux ⟶		· Japonais et Chinois	· manque de travail · pauvreté
1900					· instabilité politique due à l'abolition des régimes monarchiques dans plusieurs pays européens
1906	211 653			· Britanniques	
1909	173 694			+	
1913	400 870			· Allemands, Ukrainiens	
1915	36 665	· pays à bâtir et à développer · colonisation de l'Ouest · industrialisation du pays	· refus d'accepter des Noirs et des Asiatiques · campagne de recrutement et de publicité pour l'immigration européenne : 3 $ par chef de famille et 2 $ par autre membre	· Russes, Juifs, Polonais ⟶ · Italiens du Sud ⟶	· persécutions religieuses · paysans fuyant la pauvreté
			Agriculteurs québécois francophones émigrent vers les États-Unis (plus de 100 000) à la recherche de travail.		
1930	104 806	· récession économique	· importantes restrictions à l'immigration	· Britanniques et Américains seulement	

Période	Nb. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Mode d'émigration
1940	11 324				
1942	7 576				• Seconde Guerre mondiale
1947	64 127		• signature de la Convention de Genève qui engage le Canada à accueillir des réfugiés	• Britanniques • Italiens du Sud • Grecs • Espagnols	• pauvreté dans le pays d'origine
1950	73 912				
1952	164 498	• prospérité économique et expansion pleine de main-d'œuvre non qualifiée	• loi de 1952 : «White and and Brown si possible»	• Britanniques • Français • Européens du Sud (Grecs, Italiens et Espagnols)	
			• réforme du principe de parrainage pour : 1. combler la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée sans que le gouvernement en assume les coûts de prise en charge, 2. garder le contrôle sur la composition ethnique à prédominance blanche de la population.		
1957	282 164	• récession économique mais besoin de main-d'œuvre qualifiée			
1960	104 111		• création d'un nouveau critère pour le choix des immigrants : la qualification professionnelle	• vagues des personnes originaires du Ceylan (Sri Lanka), du Pakistan et des Indes	

Période	No. d'imm./an	Contexte canadien (besoins)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'émigration
1962	74 586	• nouvelles relations commerciales avec l'Asie et les Antilles anglaises • Canada s'impose de plus en plus sur la scène internationale	• abolition de critères discriminatoires sur la couleur de la peau et le pays d'origine • importance des critères «formation», «instruction», «compétence»		
1963	93 151	• expansion économique	• création du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration • création de l'actuelle grille de sélection comprenant des critères universels et objectifs		
			Le Québec n'a jusqu'à présent eu aucun pouvoir de décision sur le choix des immigrants s'établissant sur son territoire. Ceux-ci sont majoritairement des Britanniques, auxquels se sont ajoutés des Italiens, des Grecs et des Portugais.		
1968		• besoin de main-d'œuvre qualifiée (médecine, éducation, etc.)	Création du ministère québécois de l'Immigration. Bien qu'il n'ait aucun pouvoir sur le choix de ses immigrants, il doit veiller à leur intégration à la communauté francophone.		
				• Haïtiens très scolarisés ——> • Égyptiens et Marocains très scolarisés	• fuite de leur régime dictatorial
1970	Canada 121 900 Québec 19 221			• Latino-Américains	• instabilité politique en Amérique centrale

Période	Nb. d'immigrants	Contexte canadien (économie)	Politique canadienne	Composition ethnique	Contexte de départ Motifs d'immigration
1976	149 429 29 282		· programme spécial d'aide aux réfugiés	· Haïtiens moins nombreux · Indochinois (Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens)	· guerre
1978		L'entente Couture-Cullen donne au Québec le pouvoir décisionnel de sélectionner les immigrants qui s'établissent sur son territoire. Le Québec développe sa propre grille de sélection pour le choix des immigrants.			
1983	89 157 16 374	· baisse économique	· augmentation importante du nombre de demandeurs du statut de réfugié		
1987	146 994 26 640	· reprise économique			

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

51-5290